

CONCERTATION CŒUR DE VILLE

LA RESTITUTION
Mercredi 28 juin 2023

La Ville de Juvignac vous remercie
pour votre participation

La démarche de la concertation

Comment voulons-nous vivre à Juvignac dans 5 ans ? 10 ans ? 20 ans ? Telle est la question qui a animé les débats de la concertation « Cœur de ville », pilotée par l'agence experte PALABREO.

Concerter, pour quoi faire ?

Pour mener une réflexion collective et globale et imaginer ensemble le cœur de ville de demain.

Oyé oyé !

Pour inviter tou(te)s les Juvignacois(es) à prendre part aux échanges, une grande campagne de communication a été déployée dans toute la ville (journal municipal, banderoles, affichage, site web, Facebook, presse locale). En parallèle, un courrier d'invitation a été adressé à 2 500 habitants, tirés au sort sur les listes électorales sous contrôle d'un huissier de justice.

Un calendrier en trois temps

① Le Grand débat

Pourquoi ? Vous permettre d'exprimer vos attentes, vos envies, vos idées

Qui ? Les habitant(e)s et les acteurs économiques

Quand ? Le mercredi 15 et le jeudi 16 mars

② Le Jeu de l'aménageur

Pourquoi ? Approfondir vos réflexions

Qui ? Les participant(e)s du Grand débat

Quand ? Le mercredi 10 mai

③ La restitution

Pourquoi ? Présenter le bilan de la concertation, les pistes de réflexion amorcées et les décisions prises

Qui ? Tout public

Quand ? Le mercredi 28 juin



Des engagements... et des actes

1. Faire preuve de clarté sur ce que l'on met en débat

De grandes orientations exposées par le Maire lors du Grand débat et le périmètre du cœur de ville délimité sur plan lors du Jeu de l'aménageur.

2. Mobiliser toutes les parties concernées

Une campagne de communication déployée dès janvier pour inviter tous ceux qui le souhaitent à participer.

3. Partager les présentations et les comptes-rendus de tous les débats

Des comptes-rendus envoyés à tous les participants et mis en ligne sur le site internet de la Ville.

4. Organiser le débat avec et surtout entre les participants

Des débats organisés sous forme de tables-ateliers et des présentations réalisées par chaque groupe devant les élus, techniciens et autres participants.

5. Étudier sincèrement et attentivement toutes les propositions

L'équipe municipale a étudié chaque proposition et procédé à des arbitrages précis et argumentés (à découvrir en deuxième partie de cette exposition).

6. À la fin de la démarche, rendre compte des décisions prises

C'est tout l'objectif de cette exposition de restitution !

CONCERTATION CŒUR DE VILLE

LA RESTITUTION
Mercredi 28 juin 2023

La Ville de Juvignac vous remercie
pour votre participation

Un Grand débat, deux rendez-vous

Le Grand débat a offert à tous les participant(e)s l'opportunité de prendre la parole, de faire entendre leurs points de vue et de proposer leurs idées de manière concrète et constructive pour dessiner ensemble le cœur de ville de demain.

Mercredi 15 mars

Le Grand débat des habitant(e)s

226 Juvignacois(e)s venu(e)s de tous les quartiers

Un objectif commun

Formuler des réflexions et des propositions pour (re)penser le cœur de ville autour de **4 thématiques** :

- Pour un cœur de ville **habité** (habitat, logement)
- Pour un cœur de ville **partagé** (circulations et déplacements, stationnement)
- Pour un cœur de ville **durable** (transition écologique, biodiversité...)
- Pour un cœur de ville **vivant** (animation de l'espace public, commerces...)

Une méthode

- Présentation de la démarche et des grandes orientations par le Maire Jean-Luc SAVY
- Travail par table de 8 sur une thématique attribuée, puis sur les autres thématiques au choix
- Exposition et mise en partage des contributions de chaque groupe

Des outils

- Une « fiche questions » rappelant les grandes orientations pour chaque thématique, distribuée à chaque table
- Une fiche A3 à compléter collectivement

Consultez le compte-rendu de l'atelier
petit-déjeuner des acteurs économiques en
flashant ce QR Code



Jeudi 16 mars

L'atelier petit-déjeuner des acteurs économiques

29 professionnels en activité à Juvignac

Un objectif commun

Formuler des réflexions et des propositions pour imaginer le cœur de ville de demain.

Une méthode

- Débats par table autour des problématiques actuelles et des idées à mettre en œuvre pour dynamiser le cœur de ville et rendre Juvignac toujours plus attractive
- Mise en commun et échanges en séance plénière



Consultez le compte-rendu
du Grand débat en flashant ce QR code



Le Jeu de l'aménageur : construire ensemble

Un deuxième rendez-vous, ouvert à tou(te)s les participant(e)s du Grand débat et de l'atelier petit-déjeuner, pour donner forme de manière concrète aux idées et propositions formulées lors du premier temps de travail.
Un jeu... oui, mais sérieux !

111 Juvignacois(e)s présent(e)s au Grand débat et à l'atelier petit-déjeuner

Un objectif commun

Dessiner le cœur de ville de demain en localisant, sur plan, les idées esquissées lors du premier rendez-vous et les aménagements espérés.

Une méthode

- Introduction du Maire Jean-Luc SAVY
- Travail par table de 8 participants
- Exposition des productions et présentation de chacun des plans par les participants à un trio d'élus et de techniciens

Des outils

- Un plan A0 du cœur de ville
- Un réservoir d'images et de pictogrammes
- Des feutres, de la colle ... et de l'imagination !



À noter

Lors de la soirée dédiée au Jeu de l'aménageur, les participants ont été répartis sur 17 tables (de 1 à 3 et de 5 à 18). De ce fait, il n'existe pas de table 4 dans la restitution des productions présentées.



Consultez le compte-rendu
du Jeu de l'aménageur en flashant ce QR code



17 ateliers et des dizaines de propositions

À l'occasion du Jeu de l'aménageur, les participants ont travaillé... carte sur table ! Autour des périmètre du cœur de ville, ils ont imaginé et matérialisé leurs propositions d'aménagements.

Table 1

Carte illustrée et article de journalisme imaginaire «Juvignac en 2040»

« Les centres commerciaux sont végétalisés. Sur les toits, on se promène, on se repose, on discute en surplombant le cœur de ville. Une navette électrique nous y a emmenés. Elle fait tout le tour de Juvignac. Ça a réglé beaucoup de problèmes de parking !

Nous pouvons aussi nous rencontrer sur les berges de la Mosson ou sur la Place Saint-Michel. Tout est fleuri, arboré, sent bon, nous sommes heureux de nous y promener.

Les enfants ont des jeux d'eau devant la mairie. Les ados se retrouvent derrière le boulodrome dans un endroit convivial fait pour eux (tables pour jeux avec tonnelle). Nous pouvons nous reposer sur les nombreux bancs à l'ombre l'été, au soleil l'hiver. Il y a même des endroits avec des hamacs pour se reposer.

De jour comme de nuit, nous sommes sereins. Les habitations n'ont que deux étages qui se confondent dans le paysage avec beaucoup de végétalisation (sur le toit, jardins partagés, composteurs, récupérateurs d'eau etc)... Tout est économique et écolo. On respire !

À Juvignac, il fait bon vivre ! »

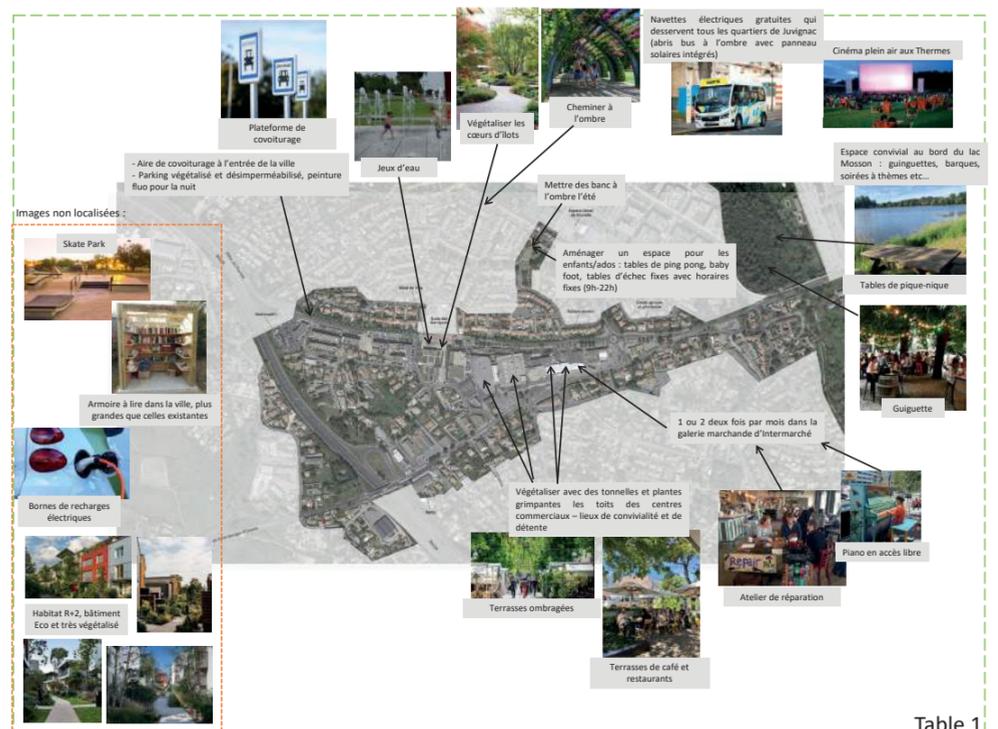


Table 1



Table 2

Table 2

Carte illustrée et article de journalisme imaginaire «Juvignac en 2040»

« Grâce à tous les arbres et à la végétalisation effectuée suite à la concertation, Juvignac la Verte reste toujours la bien-nommée.

Le déplacement d'Intermarché a permis de renouer avec l'ambiance des petits villages, sans nouveaux immeubles, d'autrefois.

La ligne 3 du tram rapidement prolongée, avec son accès multimodal près de l'autoroute, a permis de fluidifier la circulation.

La navette à la demande ainsi que les nombreux aménagements vélo facilitent les déplacements.

Le collège, installé dans un cadre aéré proche de la garrigue, est propice à l'épanouissement des élèves.

Expositions publiques, guinguette ouverte après les heures de travail etc, renforcent les liens sociaux et font de Juvignac la Verte une ville toujours agréable à vivre. »



Table 3

Carte illustrée et article de journalisme imaginaire «Juvignac en 2040»

« Une journée idéale :

Le matin

Pour certains, promener son chien ou ses enfants le long d'une rivière aux abords aménagés (avec accès PMR). Pour d'autres, faire ses courses à pied au marché ou dans différentes boutiques variées (dans l'idéal des boutiques à la place d'Intermarché et avec des prix qui évitent de s'envoler !)

Le midi

Pour certains, manger en terrasse ombragée par des arbres dans de petits restaurants avec des produits locaux. Pour d'autres, pique-nique dans des espaces arborés aménagés. Le tout avec de quoi jeter ses déchets en triant.

L'après-midi

Pour certains, se rafraîchir dans des fontaines à circuit d'eau fermé dans des zones ombragées. Pour d'autres, faire un tour de vélo sous les arbres le long de la rivière, ou s'exprimer sur des zones de street-art, ou pouvoir admirer une ruche transparente où les abeilles vont et viennent.

Le soir

Pour certains, aller boire un verre en terrasse illuminée et danser à un bal guinguette. Pour d'autres, peindre des fresques fluorescentes sur des murs adaptés. »



Table 3 (Plan 1/2)



Table 3 (Plan 2/2)

Table 5

Carte illustrée et article de journalisme imaginaire «Juvignac en 2040»

« La Ville de Juvignac a décidé de diminuer au minimum les véhicules en 2040, pour réduire le bruit et la pollution.

Elle sera plus verte et proposera des activités (jeux, balades, MJC, skate parc) pour les jeunes. Elle incitera aux déplacements doux dans le cœur de ville, qui sera essentiellement piéton.

Les commerces (terrasses, cafés, halles gourmandes et atelier de réparation) remplaceront les hangars.

La piste cyclable sera prolongée pour pouvoir se déplacer en toute sécurité dans toute la ville.

Les berges de la Mosson seront mises en valeur pour la balade et la détente. La piétonnisation du cœur de ville permettra aux enfants de l'école des Garrigues d'être en sécurité et leur évitera le bruit et la pollution des voitures.

Les déplacements doux seront également facilités entre les différents quartiers. »



Table 5



Table 6

Carte illustrée et article de journalisme imaginaire «Juvignac en 2040»

« Le centre-ville rendu aux habitants.

Le déplacement de certaines activités (station-service) en périphérie.

La limitation de la circulation de transit en provenance du Nord et de l'Ouest.

La création d'une zone piétonne au niveau de la Mairie, des écoles et de la station-service.

La création d'une zone de dépose-minute et d'un parking (desserte école), et l'aménagement de la Place Chabrier en parking à stationnement limité.

Le réaménagement du Recantou en zone de marché : halles, commerces ambulants, marché des producteurs locaux.

La mise en place d'une circulation apaisée et d'un stationnement limité.

La création d'un grand giratoire au niveau de la route de Lavérune.

La création d'une navette centre-ville et d'une nouvelle circulation (quartiers périphériques au centre-ville).

C'est aux habitants de se réapproprier le centre-ville, de se déplacer à pied ou en vélo pour accéder aux différents services et commerces.

La création d'une zone commerciale de type marché avec halles, où une large place sera faite aux producteurs locaux.

La végétalisation de certains îlots (création d'espaces verts véritables).

De ce fait, les habitants sont devenus les acteurs de la vie de la cité et ont multiplié les contacts et échanges entre eux, dans l'esprit d'une « Juvignac naturellement humaine » et soucieuse de l'environnement (mise en place de composteurs...).

Pour accompagner ceci, il faut conserver le pont roman (histoire de la commune et des Bugadières) et aménager une piste loisir près de la Mosson (liaison Grabels-Lavérune). »



Table 6

Table 7

Carte illustrée et article de journalisme imaginaire «Juvignac en 2040»

« Nous imaginons un cœur de ville végétalisé où il fait bon de se promener, où la chaleur est moins pesante sous les arbres.

Un cœur de ville vivant, rempli d'enfants, avec leurs parents, en sécurité. Les gens se déplacent à vélo sur des pistes cyclables aménagées.

Des navettes électriques intra-communales pour aller faire des courses, se rendre chez le médecin, aller chercher les enfants à l'école.

Des commerces de proximité à taille humaine. Un parking de tramway à l'extérieur de Juvignac. »



Table 7



Table 8

Carte illustrée et article de journalisme imaginaire
«Juvignac en 2040»

« Une ville verte, durable et agréable à vivre.

La Ville de Juvignac pourrait subir une transformation spectaculaire dans les années à venir. Les projets pour les prochaines décennies visent à faire de la ville un lieu de vie agréable et durable, en accord avec l'environnement et ses habitants.

La végétalisation du cœur de ville est une des priorités du projet. La création d'espace de rafraîchissement et de détente équipés de bancs, tables et hamacs permettant aux habitants de profiter du plein air.

La ville offrira également une vie culturelle riche, avec des événements festifs tels que la guinguette.

Concernant l'habitat, il sera rénové et mieux intégré à l'environnement.

La coexistence de différents moyens de déplacement sera encouragée, en portant une attention particulière à la sécurisation des placements du vélo. La biodiversité sera protégée en aménageant les rives de la Mosson.

La zone commerciale d'Intermarché serait désenclavée pour permettre une plus grande mobilité, un choix moins uniforme de commerces. Des halles festives seraient créées pour que les habitants partagent des moments gourmands. La multiplicité des ambiances humaines permettra aussi d'identifier des espaces différents le soir venu.

Juvignac pourrait devenir une ville plus verte, plus durable et plus agréable à vivre pour ses habitants. »



Table 10

Carte illustrée et article de journalisme imaginaire
«Juvignac en 2040»

« De nouveau Juvignac la verte.

On découvre une urbanisation parfaitement intégrée à l'existant (R+1/R+2 max), desservie par des voies douces ombragées qui mènent aux commerces de proximité.

Les différents moyens de transport cohabitent. Le tramway dessert toute la commune avec un parking pour le transport multimodal. Il y a des espaces de rencontre qui invitent à échanger autour des commerces. »

Table 9

Carte illustrée et article de journalisme imaginaire
«Juvignac en 2040»

« Un cœur de ville végétalisé moins bitumé, moins bétonné.

Un centre pensé pour les mobilités avec moins de voitures : parking à l'extérieur avec places de covoiturage et des navettes électriques qui desserviront les quartiers.

Centre accessible uniquement à pied et à vélo (voies séparées). Commerces dispersés dans les quartiers, ainsi que parcs, animations, parcs pour enfants, cheminements arborés dans chaque quartier et entre les quartiers. Créer

une place centrale avec terrasse (à la place du centre commercial ?).

Installer des espaces communs autour d'activités faisant du lien et écologiques : atelier de réparation, jardins partagés, ruches, composteurs... .

Aménager les berges de la Mosson avec cheminements, jeux, accrobranches, espaces de détente (méditation, lecture, etc.). Restaurer le vieux pont de façon à ce qu'il ne disparaisse pas. »

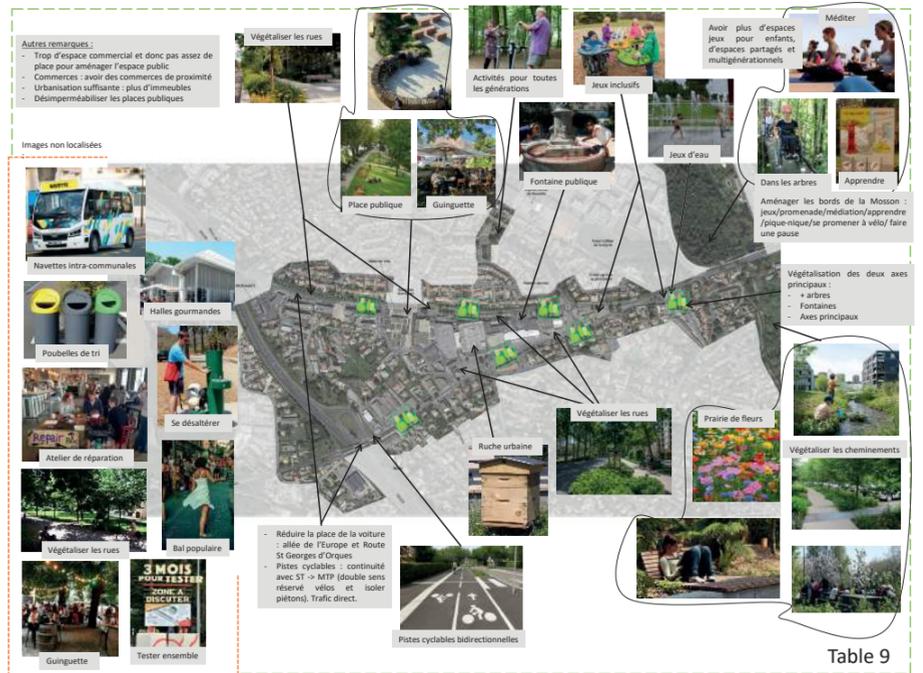




Table 11

Carte illustrée et article de journalisme imaginaire «Juvignac en 2040»

« En 2023, le « cœur de ville » de Juvignac présentait beaucoup d'intérêts : une offre commerciale et un habitat qualitatif, avec des jardins majoritairement bien entretenus

De nos jours, en 2040, de nombreuses améliorations et aménagements ont été apportés pour rendre le cœur de ville encore plus agréable.

Nous avons désormais un grand parc à l'entrée, dans lequel les enfants et les grands peuvent venir jouer et se détendre.

Les berges de la Mosson ont également été réaménagées pour les promeneurs, avec une guinguette près du pont.

Pour faire face au réchauffement et à la chaleur, les parkings, allées et places ont été végétalisées et désimperméabilisées avec l'installation de tonnelles.

La circulation y est désormais agréable, les aires de covoiturage ainsi que les navettes sont largement utilisées. La circulation aux abords du collège reste difficile.

Nous avons réussi à maintenir un cadre de vie de qualité, en maintenant des constructions basses (R+1) et en rénovant les constructions existantes (salle Maria Callas), permettant ainsi la cohabitation intergénérationnelle. »

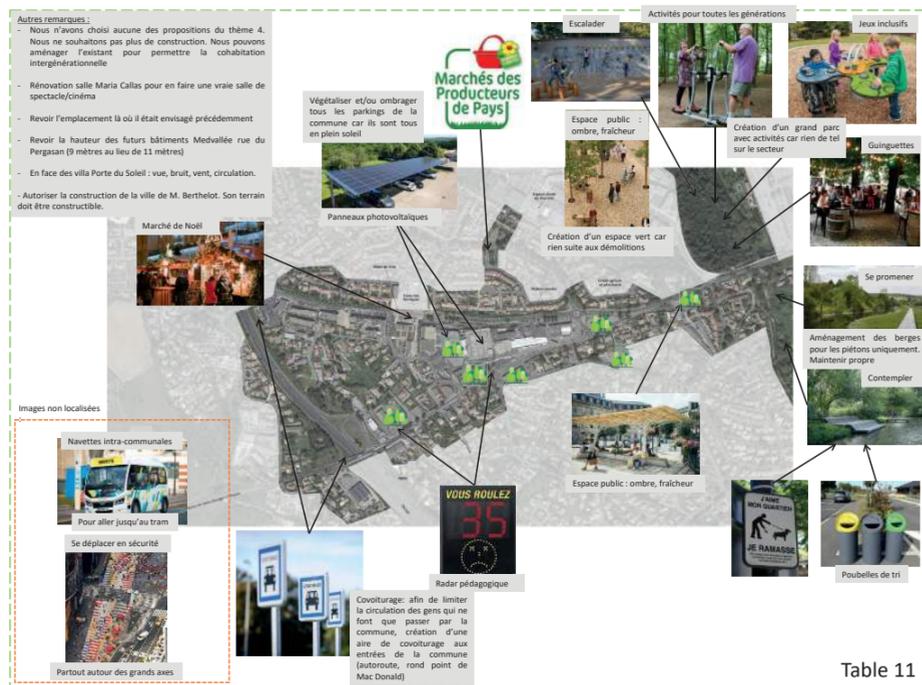


Table 11

Table 12

Carte illustrée et article de journalisme imaginaire «Juvignac en 2040»

« Il n'est plus concevable, avec le changement climatique, de construire de nouveaux logements.

La rareté de l'eau fait qu'il faut s'éloigner de l'urbanisation excessive et conserver le maximum de terrains perméabilisés. Pour cela, nous imaginons des liens entre la Métropole de Montpellier et les centres métropoles : comme le train ou des liens avec fréquences plus élevées.

Il est temps de s'éloigner des aires hyper-urbanisées, grande banlieue : Lodève, Bédarieux et le Nord de Montpellier. Il faut désormais urbaniser et développer l'économie vers les Hauts Cantons. »

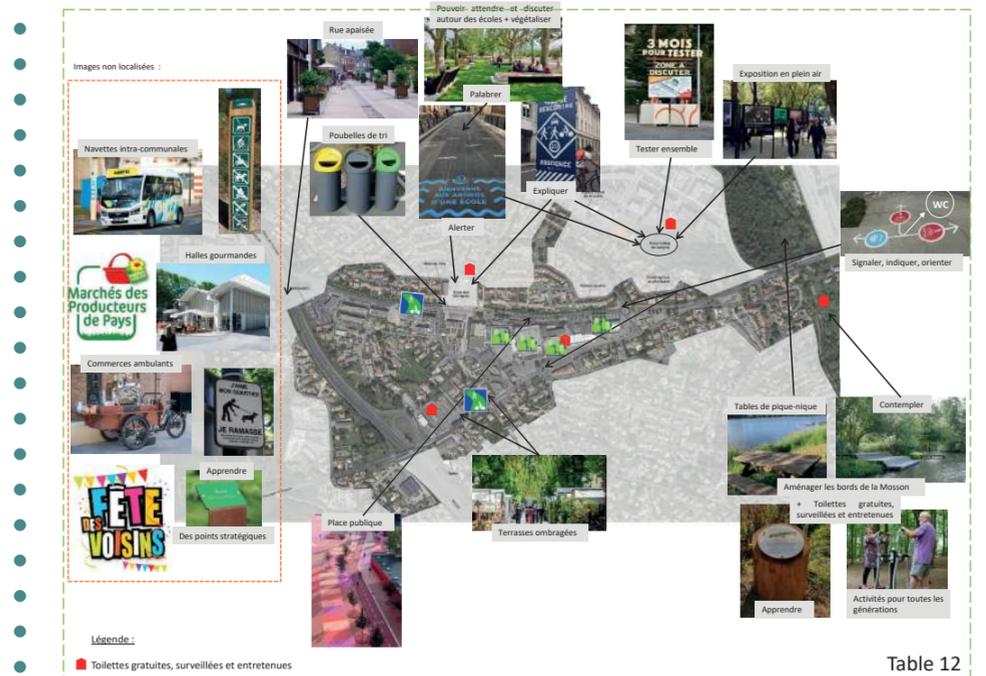


Table 12

Table 13

Carte illustrée et article de journalisme imaginaire «Juvignac en 2040»

« Juvignac, un village historique qui a su préserver ses chalandonnettes et ses maisons en pierre. Elle a résisté à la pression immobilière et a mis en valeur la rivière Mosson jusqu'à ses Thermes. Il y fait bon vivre, dans un équilibre entre nature et petites maisons. Grâce à l'implantation de divers types d'activités économiques (MedVallée, halles gourmandes, etc.) et son désenclavement (COM, transports en commun)

Ce n'est pas une ville-dortoir, c'est une ville attractive dans toutes ses composantes. »



Table 13



Table 14

Carte illustrée et article de journalisme imaginaire «Juvignac en 2040»

« Nous sommes heureux de vivre dans une ville qui a limité son urbanisation.

Depuis 2020, aucun immeuble de plus d'un étage a été édifié en son centre. Des espaces conviviaux (halles gourmandes, marché), sportifs, et végétalisés ont été créés.

Une piste cyclable permet de traverser la ville pour rejoindre Montpellier. Le stationnement y est resté gratuit. La circulation a été fluidifiée grâce à la création d'un rond-point à son entrée.

Une place centrale devant la mairie et l'école des Garrigues permet de créer un lieu convivial au cœur de la ville, avec un marché, des jeux pour les enfants, des bancs. De nouveaux espaces végétalisés ont été créés au Recantou.

Le collège à côté de l'école Maurice Béjart est fréquenté par les élèves de Saint-Georges d'Orques et de Lavérune. »



Table 15

Carte illustrée et article de journalisme imaginaire «Juvignac en 2040»

« Nous avons choisi des aménagements centrés sur la végétalisation de certains espaces et développer des activités sportives pour le bien-être de la population, les déplacements doux (pistes cyclables, etc.).

Nous avons porté un intérêt à la mise en place d'espaces de convivialité (terrasses, cafés arborés, maison des jeunes, armoires à dons, ateliers réparation, cantines solidaires, potagers urbains).

Énergie douce renouvelable : ombrières photovoltaïques sur le parking d'Intermarché.

Une surdensification urbaine entraîne des problèmes de voirie, de circulation, de pollution, d'imperméabilisation des sols. Il serait sans doute pertinent, à plus ou moins court terme, de procéder à la refonte complète du centre commercial en pôle commercial afin de rationaliser les espaces, les parkings pour avoir un ensemble moderne fonctionnel agréable à l'œil, plus de place à la convivialité, aux animations, aux piétons et aux cyclistes. »





Table 16

Carte illustrée et article de journalisme imaginaire «Juvignac en 2040»

« Il fait bon vivre à Juvignac ! La ville est verte, avec beaucoup de lieux d'échanges. Les habitants peuvent y circuler sans difficultés à pied, à vélo ou en voiture.

Les transports publics viennent harmoniser la circulation. L'entrée de la ville par la Mosson est aménagée, les voies sont ombragées, les parkings désimperméabilisés. Les habitants se retrouvent sur des terrasses festives dans le cœur de ville. »



Table 16

Table 17

Carte illustrée et article de journalisme imaginaire «Juvignac en 2040»

« Nous souhaitons une ville calme, apaisée, avec moins de circulation, donc moins polluée, moins dense, en respectant les modes de déplacement de chacun.

Que les activités et animations culturelles permettent l'épanouissement de nos seniors et de nos enfants.

Nous n'avons pas besoin de construction supplémentaire, toutefois les divisions parcellaires permettront d'accueillir (sous certaines conditions) nos proches. »



Table 17

Table 18

Carte illustrée et article de journalisme imaginaire «Juvignac en 2040»

« Une ville jeune, dynamique, propre, avec de nombreux espaces verts. Plus de festivités intergénérationnelles.

Sans le problème crucial de la circulation, c'est-à-dire circulation saisonnière. Plus de policiers municipaux. Réduire la mixité entre les anciens et les nouveaux habitants. »



Table 18

LES EQUIPEMENTS PUBLICS 1/2

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier avec les acteurs économiques et commerçants		Les arbitrages de la Municipalité			
		Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu
Pour les jeunes	« Une salle pour les jeunes avec babyfoot, billard, mur d'escalade etc. »	Le Parc Saint-Hubert est équipé d'un mur d'escalade.	<p>La livraison en juin 2024 du nouveau complexe sportif Ludwig GUTTMANN (neurologue fondateur des jeux paralympiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Terrain de football synthétique, - 4 pistes de running 400 m, - Vestiaires ; - Gradins 200 places ; - Buvette ; - Salle de convivialité mutualisée ; - Pumptrack ; - Terrains de basket à trois ; - Terrain multisports ; - Diverses slacke-line ; - Structures de street workout ; - Structures de jeux pour tous les âges. 	<p>Créer des « temps de rencontre jeunes » au sein du club-house du futur complexe Ludwig GUTTMANN.</p> <p>La création d'une aire de skate-park en concertation avec les usagers.</p>	
	« Avoir un lieu de rencontre pour les jeunes et des événements festifs »	<p>Le secteur Jeunesse de la Médiathèque municipale Théodore MONOD propose des sections « Jeux vidéo » et « Murder Party ».</p> <p>L'école municipale de musique et de théâtre Lili et Nadia BOULANGER dispose dorénavant d'un studio d'enregistrement.</p> <p>Presque tous les événements organisés par la ville sont pensés pour toutes les générations, mais il n'existe pas de rencontres dédiées aux jeunes publics à proprement parler.</p>		<p>Créer un Point d'Information Jeunesse (scolaire, emploi, mobilité, prévention, mobilité internationale, engagements, loisirs, sports, culture).</p> <p>Créer des « chantiers loisirs jeunesse » à destination des 12 /20 ans : Un dispositif qui permet à un groupe de jeunes de donner vie à leur projet de loisirs en contrepartie d'une action d'utilité sociale, de nature citoyenne ou solidaire.</p>	
	« Il manque une maison de jeunes si possible proche du centre »	En partenariat avec la CAF, la ville étudie l'opportunité de construire un centre socio-culturel .	La création d'un service municipal de la Jeunesse .	Créer une « bourse initiative jeunes » en complément du dispositif « CAP JEUNES » porté par le Département de l'Hérault.	
	« Créer une MJC »				
	« Pour les jeunes, une "maison des fleurs" avec présence d'animateurs et activités adaptées »				
« Aménager l'entrée de ville côté Mosson : création d'une maison pour la jeunesse avec des équipements sportifs »		La ville de JUVIGNAC lance une étude urbaine sur le secteur de l'entrée de ville , intégrant l'évolution de l'actuel carrefour à feux, le parvis de l'école de musique et de théâtre Nadia et Lili BOULANGER, l'aménagement de la rue du Marquis de Saint-Maurice, la reconquête de l'accès au vieux pont , l'aménagement de l'ex terrain Total et les connexions avec le futur Collège.			
« A la place de l'ancienne station-service : développer les équipements sportifs multi générationnels »					
Et pour tous	<p>« Une MJC serait une innovation !!! (Maison pour tous) »</p> <p>« Des lieux d'animation / une vraie offre d'animations »</p> <p>« Centre d'aide aux divers usages de l'informatique ouvert à tous les âges »</p> <p>« Un local maison pour tous avec des activités pour tout âge »</p> <p>« Espace de vie sociale, CS »</p>			En partenariat avec la CAF, étudier l'opportunité de construire un centre socio-culturel .	
Sport	« Redistribuer les salles de sport aux associations de la ville »	Le gymnase Jean MOULIN, l'Espace Lionel de BRUNELIS, les tennis Suzanne LENGLEN, le terrain de rugby Alice MILLIAT, comme le futur complexe sportif Ludwig GUTTMANN, sont principalement et majoritairement utilisés par toutes les associations de la ville.			
	« Améliorer et augmenter les infrastructures scolaires sportives »	<p>Des créneaux sont réservés pour les écoles au sein du gymnase Jean MOULIN et de l'Espace Lionel de BRUNELIS.</p> <p>La nouvelle école Maurice BEJART dispose d'une salle de danse de 140 m2 et d'une salle de motricité de 80m2.</p> <p>L'école Nelson MANDELA est située à proximité immédiate de la future terrasse d'activités ludiques de 4 000m2 qui sera construite avec le complexe sportif Ludwig GUTTMANN.</p>	<p>La « ludification » de l'espace public comme la promotion d'une activité physique pour tous au quotidien sont deux axes forts du projet municipal.</p> <p>Le déploiement du programme pluriannuel de création et de rénovation des aires de jeux.</p>	<p>La reconstruction d'une zone ludique à proximité de l'école Maurice BEJART en concertation avec les usagers, les riverains, les enseignants, les assistants maternels.</p> <p>Le renforcement des structures de jeux à proximité de la place du Soleil en concertation avec les enfants, les usagers, les riverains, les assistants maternels, ...</p>	

LES EQUIPEMENTS PUBLICS 2/2

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier avec les acteurs économiques et commerçants		Les arbitrages de la Municipalité			
		Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu
Sport	« Piscine municipale »				Deux piscines métropolitaines se situent à proximité de JUVIGNAC ; la piscine Neptune entièrement renouvelée à l'horizon 2025 et Poséidon à CURNONTERRAL.
	« Avoir des piscines collectives / Souhaiterait une piscine municipale »				
	Des équipements sportifs modernes		Le nouveau complexe sportif Ludwig GUTTMANN sera livré en 2024 ; les tennis municipaux Suzanne LENGLEN seront entièrement renouvelés d'ici fin 2025.	L'opportunité de construire ou d'accueillir une structure de paddle ? L'opportunité d'implanter un gymnase « connecté » ?	
Culture	« Réhabiliter la salle Maria Callas pour en faire une vraie salle de spectacle, éventuellement ressusciter Maria Callas y compris salle Jean-Louis HERRAULT »			La salle Maria CALLAS est une vieille dame construite à une époque où les questions énergétiques étaient moins prégnantes (1974). La rénovation de l'équipement doit effectivement être étudiée selon plusieurs options : reconstruction, réhabilitation, construction d'une salle de spectacle plus centrale.	
	« Développer l'accès à la médiathèque »	L'accès à la médiathèque Théodore MONOD est gratuit pour tous les juvignacois. 1481 emprunteurs actifs fréquentent la médiathèque. Le secteur multimédia et jeux vidéo a été renforcé. Une grande salle équipée permet d'accueillir des spectacles, des expositions . Une terrasse extérieure est dorénavant équipée de transats pour des moments de détente. Des « apéros live » en musique ont été développés cette année pour intensifier la vocation de ce lieu de rencontre et de découverte.		Créer un fond « DYS » (dyslexie, dyspraxie...)	
Autre	« Déplacer le pavillon de la source au centre du village »				L'idée est intéressante mais inappropriée. En effet les thermes de FONTCAUDE sont constitués d'un ensemble composé certes du pavillon mais également de la buvette et des baignoires.
	« Souhaiterait un bowling »				Le bowling est un équipement qui relève d'un investisseur privé.
	« Créer une maison de la santé" où les services de santé seraient centralisés > plus de communication locale »	La ville accueille un centre d'urgence du quotidien le CENSOMED. JUVIGNAC compte 21 infirmiers, 12 médecins, 43 kinésithérapeutes, 12 dentistes, 1 angiologue-Phlébologue, 2 Podologue-Pédicure, 1 rhumatologue, 2 endocrinologues, 1 radiologue, 1 médecin réadaptation, 1 ophtalmologue, 2 sages-femmes, 9 orthophonistes, 9 psychologues, 2 orthoptistes, 2 pharmaciens, 2 Service à domicile, SESAME Autisme, 1 résidence service « Sénioriales », 1 EHPAD « la Cyprière ».	L'ouverture d'une troisième pharmacie avant la fin de l'année 2023.		

LES COMMERCES 1/3

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier avec les acteurs économiques et commerçants		Les arbitrages de la Municipalité			
		Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu
Un cœur de ville commerçant	<p>« Une offre de qualité pourrait être un moyen pour attirer les habitants, avec l'espace de la mairie qui pourrait devenir le cœur commercial d'une activité densifiée. »</p> <p>« La centralité au niveau de la mairie pourrait être renforcée par des cafés, des commerces, pour que cela devienne un lieu de vie attractif. À condition, néanmoins, de penser à la gestion de la circulation avec l'école à proximité. »</p> <p>« Créer un espace de vie au cœur de Juvignac = café, terrasses, arboré / Espace piétonnier avec petits commerces et cafés »</p>	<p>Promouvoir le commerce et l'artisanat du territoire, encourager sa diversité, favoriser la consommation et l'emploi sur JUVIGNAC, sont les priorités.</p> <p>Dans ce but, la ville s'est donnée les moyens d'une stratégie globale pour contribuer au développement d'activités durables et de qualité.</p> <p>2022 : Recrutement chargée de mission Commerce / Diagnostic de l'offre et création d'un observatoire.</p> <p>2023 : Instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce local.</p> <p>171 locaux d'activité 4% de vacance commerciale - très faible 5 principales activités « manquantes »</p> <ol style="list-style-type: none"> Poissonnerie Crèmerie Librairie papeterie Puériculture Pharmacie (installation septembre 2023 - Place du Soleil) 	<p>L'accompagnement des nouveaux commerçants désireux de s'implanter sur la commune dès lors que leur projet correspond aux besoins identifiés (pharmacie de la place du soleil, magasin de vente et location de vélo, librairie, poissonnerie...)</p> <p>L'accompagnement des mutations des commerces existants (Le bureau de tabac /Brasserie de la Place du soleil, ...)</p> <p>L'accompagnement à l'aménagement des terrasses existantes grâce à l'élaboration d'une charte d'occupation qualitative du domaine public.</p>	<p>Permettre à des opérateurs privés types food-truck d'investir l'espace public à divers moments de la semaine et horaires de la journée (petits déjeuners, midi, goûter, soirée, ...) pour y proposer des espaces de restauration qualitatifs (cuisine du monde qualitative, pause gourmande) avec possibilité de dégustation sur place.</p> <p>L'accompagnement financier pour l'acquisition de mobilier de terrasse qualitatifs.</p>	
	Diversifier l'offre	<p>« Limiter la restauration rapide (tacos...)/ Repensez une offre de restauration traditionnelle. Trop de pizzerias, kebab. / Trop de restaurants actuellement (surtout fast Food) / Assurer une diversification de l'offre de restauration / Idem, bonne diversité sur Juvignac attention à la concurrence / Permettre aux restaurateurs d'occuper / faire vivre la place »</p> <p>« Plus de commerces de proximités : artisans primeurs / Manque une poissonnerie, librairie / Commerces de proximité éloignés d'Intermarché / mettre les petits commerces /magasin avec producteurs locaux »</p> <p>« Il manque une librairie, place de la lavande »</p> <p>« Avoir un bar/ café-théâtre / musical ouvert le soir »</p> <p>« Café Repair au centre-ville à côté du marché, zone piétonne »</p> <p>« L'offre commerciale semble insuffisante dans les quartiers périphériques tels que Courpouyeran »</p> <p>« Favoriser l'implantation de magasins type locavore »</p>	<p>Jusqu'alors la ville n'était pas informée des changements de destination des commerces.</p> <p>Aujourd'hui, grâce à l'observatoire, elle est en capacité d'interagir en temps réel avec les porteurs de projets, de les orienter dans leur choix.</p> <p>C'est ainsi que la ville suit avec attention une proposition de création d'une librairie ou l'implantation d'une poissonnerie.</p>	<p>Améliorer l'attractivité commerçante en requalifiant l'espace public à proximité des pôles commerçants en développant l'accessibilité, la mobilité et les connexions inter quartiers.</p> <p>Dans ce but, les travaux de requalification des allées de l'Europe, de et la Route de Saint-Georges et des places de la Lavande et Saint-Michel vont être entrepris.</p>	<p>Faire figurer au PLUI CLIMAT en cours de révision, la protection des « linéaires commerciaux ».</p> <p>A suggérer aux exploitants en place.</p> <p>Accompagner l'implantation de commerces de proximité au sein du nouveau quartier de la Bergerie (1200m2 de surfaces commerciales disponibles).</p>
<p>« Renforcer la diversité commerciale (implantation d'un fromager, d'un boucher...) tout en veillant à ne pas générer des effets pervers de concurrence entre des commerces de même nature. Exemple de la création d'une troisième pharmacie sur l'allée de l'Europe et souhait que la mairie puisse maîtriser l'implantation commerciale. »</p>		<p>L'analyse du potentiel des dépenses commercialisables sur JUVIGNAC démontre que la troisième pharmacie n'est pas en concurrence avec les deux existantes.</p>			
<p>« Encourager la création de nouveaux commerces : mercerie, magasin de cycle avec atelier, boutique de cadeaux, boutique de décoration »</p>		<p>Un magasin de vente et réparation de vélos sportifs s'implantera sur la Place du soleil d'ici le printemps 2024.</p>			
<p>« Pour faire exister le cœur de ville, il faut une réelle cohérence entre les commerces de l'allée de l'Europe. L'absence de complémentarité dans l'offre commerciale limite la capacité à faire venir les habitants, il est donc nécessaire de disposer de davantage de commerces du quotidien. »</p>			<p>Permettre aux juvignacois de découvrir sous un autre angle « leurs » commerçants en organisant une exposition « portraits de commerçants » dans l'espace public.</p>	<p>Faire connaître les commerçants Associer les commerçants et leurs représentants de JUVIGNAC à la stratégie de dynamisation et de diversification.</p>	
<p>Des guinguettes dans les différents quartiers (bord de la Mosson, place des lavandes, Fontcaude) »</p>		<p>« L'esprit guinguette, c'est le plaisir d'être dehors ! ...le plaisir d'un petit verre à l'air libre, où s'envolent paroles et musique ! »</p>		<p>Etudier les conditions de réussite de guinguettes moins éphémères (modèle économique).</p>	
<p>« Une terrasse avec des parasols place des lavandes (guinguette) »</p>		<p>L'expérimentation lancée cette année avec les « Apéros Guinguette » chaque samedi du mois de juin a fait des émules !</p>			
<p>« Mettre des Foo- truck pour la restauration »</p>				<p>Inviter des food-truck à investir l'espace public à divers moments de la semaine et horaires de la journée (petits déjeuner, midi, goûter, soirée,) pour proposer une restauration qualitative avec possibilité de déguster sur place.</p>	
<p>« Commerces ambulants</p>					

LES COMMERCES 2/3

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier avec les acteurs économiques et commerçants		Les arbitrages de la Municipalité			
		Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu
Soutenir valoriser	« Les subventionner - Soutenir les petits commerces »	JUVIGNAC octroi des subventions aux commerçants qui entreprennent des travaux de modernisation ou de mise en accessibilité de leurs locaux. 90% des denrées alimentaires servies lors des événements organisés par la ville sont achetées chez les commerçants et restaurateurs de JUVIGNAC.	Un label « Commerçant, fier d'être accessible » va être déployé.		
	« Inciter les habitants de Juvignac à faire travailler les commerces locaux avec un système de "remise spéciale juvignacois" avec justificatif à fournir. »			La création d'une monnaie locale	
	« Prévoir une signalétique des commerces et lieux publics »	Des « petites réglettes » signalent depuis 2018 les équipements publics et les commerces de proximité. Des grands plans permettent de repérer l'ensemble des commerces et artisans de la commune. La ville s'attache à concilier l'information locale et l'accessibilité des trottoirs qui doivent garantir le confort et la sécurité de circulation des piétons.			
	« L'allée de L'Europe et la zone commerciale n'attirent pas le regard » « Pour donner envie de s'arrêter : renforcer l'accessibilité piétonne. Il faut s'assurer que les personnes soient en sécurité quand elles se garent et se déplacent à pied. Difficulté de circuler à proximité d'Intermarché avec une poussette. Pour cela, il est nécessaire de limiter la vitesse de circulation des voitures. »		La municipalité va intervenir significativement et en priorité sur l'espace public et notamment les deux artères commerçantes (Allées de l'Europe et la Route de Saint-Georges-d'Orques), pour enclencher un effet levier sur la transformation positive du Centre Commercial, son « rapport » à la rue, aux piétons, aux vélos.		
Repenser, déplacer le marché ?	« Développer les marchés paysans »		Un marché de producteurs de pays gourmand et festif s'implantera sur la place du soleil, les vendredis 04,11 et 18 août 2023 !		
	« Un marché de producteurs locaux Marchés plus grands et plus accessibles quel que soit le moyen de transport accessible, mais couvert ou en plein air avec des productions locales. »				
	« Proposer un marché, non pas aux constellations, mais plutôt au cœur de ville / Développer un marché plus attractif dans un cadre agréable. Y faire venir plus d'exposants sur des jours où les personnes ne travaillent pas. »	JUVIGNAC compte 2 marchés de plein air : « l'historique », implanté Place de la Lavande (Boucher) et depuis 2014, celui de la Place du Soleil avec 7 commerçants.			Le marché de la Place du Soleil est un élément de vitalité pour le quartier et ses habitants. Son déplacement n'est pas envisagé.
	« Un marché artisanal avec des producteurs locaux (place des Lavandes) + à la place d'Intermarché »	Avec l'appui du syndicat des forains, JUVIGNAC a tenté à diverses reprises de mobiliser de nouveaux marchands, mais avec un très relatif succès. La « concurrence » des marchés des Arceaux ou de la Paillade qui se tiennent également le samedi peuvent représenter un « frein ».			
	« Le parvis de la mairie pourrait accueillir un marché étant entendu qu'il faudrait préalablement s'assurer de son potentiel de fréquentation. Il pourrait débiter à partir de mairie et s'étendre par un marché paysan sur l'allée de l'Europe. La présence de l'école à proximité est pour cela un réel atout. Cela pose la question de l'intégration de l'ancien terrain de la station-service dans cette réflexion. »	Dans ce contexte, JUVIGNAC a mandaté la Chambre d'Agriculture pour identifier les pistes de valorisation des 2 marchés.			
	« Juvignac a atteint une taille critique pour accueillir un grand marché dominical »	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des animations Diversifier les produits (boucher ou rôtisseur, fruits et légumes exotiques.) Conservier le jour, le lieu et l'horaire du marché Implanter une boutique de producteurs 			
	« Un marché attractif doit être vivant avec plusieurs stands et une certaine diversité. Il ne doit pas se résumer à des stands alimentaires. Le marché est une vitrine pour certains commerçants, il peut mettre en valeur les actuels poissonniers, maraichers de la commune. »			La diversification des forains présents sur les deux marchés.	
	« Un vrai marché voire un marché tournant avec des produits locaux / Créer un marché digne de ce nom »			L'ouverture du marché à l'artisanat.	
« Favoriser les produits locaux, dans un lieu qui est attractif et facile d'accès, bien situé dans le cœur de ville »			L'intensification des animations.		
« Un marché de producteurs locaux Marchés plus grands et plus accessibles quel que soit le moyen de transport accessible, mais couvert ou en plein air avec des productions locales. »					
Améliorer l'existant	« Aujourd'hui, le marché existant est installé sur une place enclavée, mais beaucoup de personnes le fréquentent. Le parking avec deux heures gratuites de stationnement permet d'attirer de nombreux habitants. »			Les places de stationnement à proximité des commerces et des équipements publics doivent offrir un maximum de disponibilité.	
	« Redynamiser le marché des constellations / Le marché du samedi, en revanche, n'est pas diversifié et mériterait plus de commerçants. De plus il est très difficile de se garer pour aller au marché pour les gens qui habitent plus loin »			De l'intérêt de réglementer le stationnement pour lutter contre les voitures ventouses, favoriser cette rotation et garantir la disponibilité des places.	

LES COMMERCES 3/3

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier avec les acteurs économiques et commerçants		Les arbitrages de la Municipalité			
		Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu
Des halles gourmandes	« Produits de cycles courts et d'agriculture raisonnée. Produits locaux dans une "halle" ou marché couvert. »			<p>Projet très intéressant et motivant qui dépend certes des opportunités foncières, mais qui sera mis à l'étude.</p> <p>Des halles « gourmandes » peuvent effectivement constituer une véritable locomotive commerciale pour JUVIGNAC.</p>	L'école des Garrigues n'a pas vocation à être déplacée.
	« Halles gourmandes à la place de Netto/ Marie Blachère »				
	« Halles gourmandes - Endroit de convivialité, producteurs locaux, lieu de rencontres, terrasses, cafés, commerces »				
	« Marché et halles en cœur de ville (à la place de l'école ?) »				
	« Requalification du RECANTOU : producteurs locaux, halles gourmandes, marché, animation communale »				
Des lieux conviviaux	« Sortir de l'axe bord de route »	<p>Des réunions de travail ont été instaurées avec les principaux propriétaires des locaux commerciaux du Centre commercial des « Portes du Soleil ».</p> <p>L'objectif : connaître et échanger sur les stratégies d'avenir de chacun, trouver des points de convergence et surtout, avancer ensemble.</p>		<p>Encourager la création de façades « animées » type terrasses de café ou restaurants pour ralentir le pas.</p> <p>Ces façades « actives » sont des façades qui attirent le regard et les piétons.</p>	
	« Il existe différents restaurants, mais qu'ils sont excentrés et ne créent pas de centralité. Trois restaurants sont ouverts le soir, dont deux qui à proximité de la mairie. Ces établissements disposent de terrasses qui leur permettent d'être plus attractifs. Mais il est nécessaire de traverser la route pour y accéder et les clients se retrouvent à proximité des espaces de stationnement lorsqu'ils déjeunent ou dînent »	<p>JUVIGNAC, s'est développée depuis les années 1960. Elle ne comporte pas de place en cœur de ville, pas d'église au milieu du village, pas de centralités de quartiers et peu d'espaces publics aménagés pour prendre plaisir à se retrouver.</p>	<p>La municipalité va intervenir significativement sur l'espace public pour le verdir, le rendre plus accessible aux piétons et vélos, l'équiper de mobiliers confortables permettant les séjours. Et en priorité sur les deux artères commerçantes (Allées de l'Europe et la Route de Saint-Georges-d'Orques), pour enclencher un effet levier sur la transformation positive des « rives » commerçantes.</p>	<p>Inciter et encourager la création de cafés restaurants avec terrasses.</p> <p>Créer une charte « Terrasses » et à terme un évènement « Terrasses en fête »</p>	
	« Créer un espace de vie au cœur de Juvignac = café, terrasses, arboré »	<p>Aujourd'hui, les élus souhaitent créer les conditions d'une ville plus humaine.</p>	<p>La requalification en 2023/2024 des Places de la Lavande et Saint Michel encouragera les Juvignacois à fréquenter ses restaurants.</p>		
	« Espace piétonnier avec petits commerces et cafés /plus de terrasses de café / Aménager un centre-ville avec commerces, restaurant, café et une place avec des arbres, des bancs »	<p>La municipalité s'inspire des travaux de l'anthropologue urbaine Sonia LAVADINHO.</p> <p>« La ville ne vaut que dans la mesure où elle est faite pour se rencontrer. Les rues, les places, les parcs doivent devenir des lieux capables de générer un lien social spontané entre des personnes qui n'avaient pas forcément envisagé d'entrer en interaction en sortant de chez elles. »</p>	<p>Les travaux de requalification de l'ancien hôtel des Postes, situé Place de la Lavande, qui seront entrepris pour l'ATELLINE (Scène Conventionnée d'Intérêt National - SCIN) en 2024/2025 prévoit la création d'une « table d'hôtes » saisonnière ouverte sur la rue et le quartier.</p>		
Déplacer, conserver ou réaménager le centre commercial	« Déplacer Intermarché »	<p>La France est le pays européen qui compte le plus grand nombre de grandes surfaces. La grande distribution représente 70% du marché alimentaire et 39% des ventes de commerce de détail et d'artisanat.</p> <p>Le monde change et la grande distribution est au cœur des mutations provoquées par le numérique et les nouveaux enjeux sociétaux.</p> <p>Le centre commercial des Portes du Soleil est privé ; y compris ses voiries et parkings.</p> <p>INTERMARCHE paye des impôts locaux et diverses taxes (taxe sur la valeur ajoutée, taxe sur les publicités et enseignes...)</p> <p>INTERMARCHE est allié à Too Good to Go, l'application qui permet aux consommateurs de récupérer les invendus de leurs commerçants.</p>			<p>En France la propriété privée est réputée « souveraine ».</p> <p>Aucun habitant ou commerçant ne sera exproprié.</p> <p>La solution se trouve dans l'accompagnement de la mutation du centre ; dans un travail partenarial au long court avec les propriétaires.</p> <p>Le parking est une propriété privée. Réduire autant le nombre de place de parking serait incohérent.</p>
	« Parlerons-nous de la localisation d'Intermarché ? Qui est situé là où il serait beaucoup plus facile d'imaginer un vrai cœur de ville plus central. »				
	« Refaire Intermarché aux constellations Démolir l'Intermarché / Bouger l'hypermarché à l'extérieur de la ville (Courpouyeran) »				
	« Déplacer Intermarché pour libérer un espace suffisant à l'élaboration d'un cœur de ville digne de ce nom. »				
	« Centre commercial en cœur de ville obsolète en 2040 : -Trop de véhicules qui génèrent des îlots de chaleur qu'il faut déménager en périphérie, -Rendre les commerces accessibles en zone piétonne, -Avoir des commerces qualitatifs (cafés, halles... ?), des espaces à vivre, de la convivialité, des lieux de rencontre, un lieu pédagogique, une ressourcerie ? »				
	« On ne touche pas à Intermarché »				
	« Rénover l'espace public dans le centre commercial d'Intermarché »				
	« Aménager la dalle du parking d'Intermarché (50 %) pour aménager un nouvel espace public avec de nouveaux commerces »				
	« 1 à 2 fois / mois dans la galerie d'Intermarché : piano en libre accès, atelier de réparation »				
	« Taxer Intermarché »				
« Gaspillage alimentaire à Intermarché, il faut y mettre fin ».					
« Végétaliser avec des tonnelles et plantes grimpantes les toits des centres commerciaux - lieux de convivialité et de détente »			<p>Une proposition qui sera relayée au gestionnaire de la galerie.</p>		
			<p>Une proposition qui sera relayée au propriétaire du parking.</p>		

LES ANIMATIONS 1/3

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier avec les acteurs économiques et commerçants		Les arbitrages de la Municipalité			
		Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu
Animation fêtes...	« Revenons aux traditions ! illuminations de Noël leds et solaire (économique et propre) / revenir à de vraies illuminations de Noël »	La Ville propose chaque année, la veille du premier weekend de décembre, le « Top Lumière » qui réunit toutes les générations.		Au-delà du TOP, proposer un programme d'animations pour accompagner les fêtes de Noël.	
	« La fête de village avec bal / refaire une fête de village / Remettre en place "une fête de village" »	Divers bals existent : <ul style="list-style-type: none"> • Celui du 14 juillet, organisé dans le cadre de la fête citoyenne au sein du Parc de Thermes de FONTCAUDE (un plancher de 250 m2 est installé). • Ceux des F'Estivales sur le parvis de l'hôtel de ville chaque samedi du mois de juillet (concert, dégustation de vin et restauration sur place) • Le bal populaire du lancement de saison sur les Places de la Lavande et Saint-Michel, le vendredi 15 septembre • Les « bals pop » des titulaires de la « carte séniors », organisés un dimanche par mois. 	Le bal participatif en première partie de la séance de « Cinéma sous les étoiles » organisée le 4 août au sein du Parc Saint-Hubert.	Installer dans divers lieux de l'espace public, sur des périodes données, des stocks de matériel (tables et chaises) à disposition des habitants.	La municipalité a fait le choix depuis 2015 de ne pas organiser de feux d'artifice, ni de fête du 14 juillet sur plusieurs sites, privilégiant une fête nationale champêtre, citoyenne et fédératrice.
	« Feux d'artifice du 14 juillet Ex : les repas conviviaux en musique de toutes sortes ex : les groupes musicaux de juillet / Fête du 14 juillet avec des orchestres différenciés par quartiers pour satisfaire toutes les générations (plancher qui permet de danser) »				
	« Promouvoir la fête des voisins / Redynamiser la fête des voisins »	La ville met à disposition des Juvignacois des tables et chaises pour faciliter l'organisation de la fête des voisins.			
	« Carnaval / Revenir aux fêtes d'avant = carnaval / Carnaval à démultiplier dans tous les quartiers »	JUVIGNAC a organisé cette année le premier grand Carnaval participatif. Le carnaval des légendes : un carnaval construit par tous et pour tous. L'édition 2023 rassemblait plus de 1500 personnes.	L'édition 2024 du Carnaval est en cours de préparation !		
	« Un événement fédérateur, qu'on ne trouve qu'à Juvignac »			Réfléchir à un événement fédérateur autour de l'art et la culture dans l'espace public.	
	« Lotos »	Un loto est organisé par l'association séniors « Juvi Au fil des ans » (ex. « Lou Cantou »), salle Jean-Louis HERRAULT.	Un loto sera organisé cette année par la nouvelle association, « BOOST ». Un projet soutenu par la Ville.		
	« Fêtes de l'école / fêtes des écoles (une seule pour toutes) »	Les fêtes organisées dans chacune des quatre écoles de la ville relèvent de l'initiative des enseignants et des parents d'élèves qui n'ont, à ce jour, pas manifesté leur souhait d'organiser une fête unique.		Une fête unique pour les quatre écoles de la Ville pourra être étudiée si les directeurs d'école manifestent auprès de la ville cette volonté.	
	« Des rencontres intergénérationnelles »	Tous les événements ou presque, qu'organise la ville de JUVIGNAC sont conçus pour toutes les générations, mais il n'existe pas de rencontres intergénérationnelles à proprement parlé. Une première expérience a eu lieu lors de la semaine bleue 2022 avec des activités manuelles seniors/centre de loisirs.		L'intensification de la programmation d'événements permettant de réunir les générations.	
	« Des conteurs de rues »	La ville propose chaque année en été l'évènement « Partir en Livre » ; une opération de lecture dans l'espace public.	Un conteur sera présent dans le cadre de l'évènement « Le jour de la nuit » qui aura lieu pour la seconde édition le samedi 14 octobre.	Les conteurs trouveront sans doute leur place dans le projet d'évènement fédérateur sur la culture dans l'espace public	
« Animation variée tout au long de l'année (le week-end et encore plus en été) »	Sur l'année, JUVIGNAC propose aux Juvignacois 54 événements divers et variés : concerts, théâtre ou manifestations d'envergure Carnaval, Mama guinguette, fête citoyenne du 14 juillet, Bouge ! le festival le piano dans tous ses éclats, Sur l'été , plus particulièrement, à partir du 21 Juin, 10 événements sont proposés : 1 Fête de la Musique 4 F'estivales chaque samedi de juillet, 1 mama guinguette, 1 Fête citoyenne, 1 festival de Radio France, 1 Montpellier Danse, 1 Ciné sous les étoiles.	Un programme renforcé sur l'hiver			

LES ANIMATIONS 2/3

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier des acteurs économiques		Les arbitrages de la Municipalité			
		Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu
Animation fêtes...	« Création d'une canopée ombragée entre la Place St Michel et la Place des Lavandes), d'une guinguette et d'un bal populaire »		La place de la Lavande, la Place Saint-Michel et la rue des Alouettes seront entièrement réaménagées (2024/2025). L'objectif : verdifier l'espace public, offrir des espaces publics confortables et accessibles pour les piétons et les familles, envisager le confort climatique comme un droit fondamental, renforcer les liens dans les quartiers et entre les quartiers...	L'occasion d'intensifier les animations conviviales sur ces places réaménagées.	
	« Guinguettes, buvettes, kiosques »	Une expérience provisoire baptisée « Apéros guinguettes » est actuellement en cours au sein du Parc Saint Hubert (chaque samedi de juin 2023).		Planter des Guinguettes, Kiosques dans différents secteurs de la Ville (berges de la Mosson, ancienne station TOTAL, Parc Saint Hubert, ...)	
Brocantes, marchés ponctuels, vides greniers	« Marché aux livres / ruches à livres »	Plusieurs boites à livres sont implantées sur la commune. Leur fonctionnement n'est certes pas satisfaisant. Une bibliothèque à dons se situe dans le hall d'accueil de l'Espace Claude Levi STRAUSS, place du Soleil.		Réinterroger l'implantation des ruches à livres. Développer les armoires à dons.	
	« Retrouver le marché de Noël / Le vrai marché de Noël (le grand tout le long de l'avenue de l'Europe) / retour du marché de Noël / Marché artisanal de Noël »		Un marché gourmand et artisanal est en cours de construction pour Noël 2023.		
	« Une brocante de la place des constellations jusqu'à l'avenue de l'Europe au pont de la Mosson »	Un vide grenier est organisé chaque année sur les allées de l'Europe.		Sa localisation et sa fréquence peuvent être réinterrogés.	
	« Type "grande braderie" > étals avec marchandises sorties sur l'espace public. »			Co construire une grande braderie en partenariat avec les commerçants de la commune.	
Sport	« Organisation d'animation sportive »	Depuis deux ans, la municipalité en partenariat avec les associations sportives de la commune organise « Bouge ! », la fête du Sport (cf. animations autour des jeux olympiques et paralympiques). Les écoles et la ville relèvent chaque année le « Grand défi vivez bougez » initié par l'éducation nationale pour lutter contre la sédentarisation des écoliers.	Un appel à projet sera lancé cette année en direction des associations sportives de la commune pour animer divers temps et divers lieux de la ville et y proposer des séances d'activités physiques accessibles à tous.		
	« Sorties hebdomadaires de nuit (vélo, rollers) »			Etudier une programmation d'activités en mouvement.	
Activités culturelles	« Cinéma plein air aux Thermes »	Dans le cadre de « la Métropole fait son cinéma », une séance de « cinéma sous les étoiles » est programmée le 04 août au sein du Parc Saint-Hubert.	Des projections seront proposées au sein du Parc de Thermes de FONTCAUDE à l'horizon de l'été 2024.		
	« Exposition en plein air »	La ville a fait le choix de bâtir un « Musée à ciel ouvert » dont les œuvres sont les fresques réalisées dans le cadre du festival 34°C. Plusieurs événements sont proposés dans l'espace public et au sein de différents quartiers : le festival de street art 34°C , le festival « le Piano dans tous ses éclats », les Festivals de juillet sur le parvis de l'hôtel de ville, les spectacles de rue organisés tout au long de l'année par l'ATELLINE, Scène Conventioneer d'Intérêt National.	Une exposition de photos des commerçants juvignacois en cours de construction sera installée dans l'espace public dans le courant de la saison 2023/24. Les photos sont réalisées par le Club Photo de Juvignac.	Un programme d'expositions photos dans l'espace public.	
	« Zones Artistiques temporaires / Art-vivant / théâtre de rue/ activités culturelles / artistiques / Décentralisation de la culture dans les quartiers »			Valoriser et amplifier la dynamique en place.	
	« La nuit du jazz, les festivals à maintenir / fête de la musique »	La ville célèbre chaque année la « Fête de la musique ». Une « Soirée Jazz » est souvent programmée dans le cadre des F'estivals du mois de juillet.			Il existe de nombreux festivals de Jazz dans la région qui fonctionnent très bien. Ils offrent un niveau artistique que la Ville de JUVIGNAC ne saurait -assumer financièrement.

LES ANIMATIONS 3/3

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier des acteurs économiques	Les arbitrages de la Municipalité				
	Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu	
Impliquer les habitants	« Remettre des comités de quartiers / > comité des fêtes par quartier / Créer le lien entre les quartiers »	JUVIGNAC compte plusieurs comités de quartier qui sont peu sur le champ de l'animation, excepté l'Association des Usagers des Constellations (ADUC) qui propose des animations ponctuelles au sein du quartier.		Organiser des fêtes dans les quartiers avec les habitants nécessite des réseaux ou comités structurés qui aujourd'hui existent peu. Le cas échéant cela peut être envisagé.	
	« Mettre en lumière le tissu associatif local toute l'année »	JUVIGNAC compte une Direction de la vie associative qui accompagne tout au long de l'année les associations dans leurs projets. Par la mise à disposition d'équipements municipaux ou l'octroi de subventions JUVIGNAC encourage la vitalité associative locale. Les actions des associations sont mises en lumière ; dès lors que les événements sont transmis en amont à la ville, ils sont diffusés sur les panneaux d'information lumineux, dans le magazine municipal ; « Le P'tit JU ».			
	« Comité de fêtes »		La municipalité est très favorable à la co-construction avec les Juvignacois. Dans ce cadre, elle crée des groupes autour de projets (Carnaval, Fête de la Musique, ...).		L'outil « Comité des Fêtes » pluridisciplinaire et polyvalent n'est pas adapté à la taille de la ville de JUVIGNAC qui compte dorénavant 12 004 habitants (INSEE 2023).
	« Participation active des habitants du quartier dans la manifestation (+ participation mairie + services techniques) »	La quête de plus d'implication des habitants dans la « fabrication » des manifestations qui leur sont destinées est un objectif recherché. Ce fut le cas pour la construction du « Carnaval des légendes 2023 » ; et dans le cadre de la « fête citoyenne du 14 juillet 2023 » les Juvignacois sont invités à cuisiner le repas citoyen.		Mise en place d'un passeport bénévolat pour susciter l'implication	
	« Chèque aux habitants de Juvignac pour pouvoir adhérer à une association de la ville »			Etudier et évaluer la proposition.	
Divers	« Animation trop contrainte pour la circulation »	Lors d'événements importants, la circulation automobile est en général coupée.			
	« Manque de communication sur les animations proposées par la mairie »	<p>LES COMMUNICATIONS IMPRIMEES</p> <ul style="list-style-type: none"> Le 5 numéros du Journal municipal « Le P'tit JU » ; et ses 2 pages d'agenda ; Distribué dans les 7 200 boîtes aux lettres des juvignacois ; 2 agendas culturels semestriels ; 1 guide de l'été ; 1 guide « Seniors » Un programme diffusé pour chaque gros événement : Carnaval, Bouge ! Festival 34°, Octobre rose, Semaine Bleue, Rencontres régionales de la photographie, Salon des artistes régionaux..., dans les équipements publics et relayé sur le site internet <p>LA COMMUNICATION NUMERIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Site Internet La Page Facebook La Newsletter mensuelle Instagram pour le Festival 34° <p>L'AFFICHAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> 4 panneaux lumineux (écoles et place du Soleil) actualisés quotidiennement ; 5 panneaux d'information sur les principaux axes de circulation actualisés chaque semaine ; 6 banderoles sur les lieux de passage ; Affichage dans les équipements publics 6 écrans télé : Hôtel de ville, Espace Claude Levi Strauss, médiathèque, Ecole de musique et de théâtre, Centre technique municipal, <p>La presse locale : Midi libre et la Gazette de Montpellier, France Bleu Hérault</p>	La ville vient de créer au sein de la Direction des Solidarités une nouvelle cellule composée de deux animateurs sociaux chargés d'aller à la rencontre de tous les Juvignacois là où ils se trouvent : dans l'espace public, dans les équipements publics, lors d'événements...		

BIODIVERSITE ET ENVIRONNEMENT 1/5

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier des acteurs économiques		Les arbitrages de la Municipalité			
		Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu
Protéger Préserver	« Assurer une protection aux espaces naturels classés »	Légalement, le PLU et à plus forte raison le PLUI Climat placent la protection de la biodiversité au cœur des tous les autres enjeux : habitat, déplacements, économie, paysage, risques, ressource en eau, climat...	Le PLUI Climat sera plus protecteur que l'actuel PLU . Il sera adopté fin 2024.		
	« Conserver les espaces verts / Préserver la nature déjà existante sur Juvignac dont les écureuils nichant sur les arbres de la rue des Alouettes / Définir des zones de protection vertes, pour s'engager à ne pas construire sur 10, 20, 30 ans »	Pour mieux protéger et valoriser les espaces verts ou naturels existants, la ville a réalisé leur inventaire : il s'agit du « Plan guide urbain et paysager de JUVIGNAC ».	Pas de nouvelles zones à urbaniser ; Protection renforcée de la biodiversité Surface des espaces verts à protéger 32,4 hectares. 179 arbres notables isolés à protéger. Surface des zones agricoles ou naturelles 718,7 ha Surface des zones Urbaines : 364 ha		
	« Protéger tous les espaces verts déjà existants »				
Planter des arbres Créer des ilots de fraîcheur	« Plusieurs endroits manquent d'arbres, surtout le parc Saint-Hubert ! Arbres (grandes branches, ombre) / Planter des arbres déjà grands (ne pas répéter les erreurs de saint Hubert avec des arbres trop jeunes) éviter les pins. / Planter des arbres et les entretenir particulièrement sur la place des constellations »	JUVIGNAC consacre 50 000€ par an pour la plantation d'arbres. 80 arbres ont été plantés au sein du Parc Saint-Hubert.	186 arbres et 1600 arbustes adaptés au climat méditerranéen seront plantés dans le cadre du complexe sportif Ludwig GUTTMANN.		
	« Plus d'espace verts, plus d'arbres, ce sont les racines qui permettent de répartir l'eau »	Un arbre de grande taille s'enracine moins bien qu'un sujet de plus petite taille qui finira par le « rattraper » en hauteur au bout de quelques années.		Créer des tonnelles agrémentées de plantes grimpantes.	
	« Ombrager les parcs - Rajouter des espaces ombragés dans le parc Saint-Hubert ».				
	« Végétaliser toutes les places bétonnées (la mairie, avenue de l'Europe (barrière végétale) place de la lavande »		Le projet d'aménagement des places de la Lavande et Saint-Michel feront la part belle à l'Arbre et à l'Eau .		
	« De grands bacs de terre avec des arbres (cf. parvis de la mairie) »			A explorer dans le cadre de du réaménagement des parvis de l'hôtel de ville et de l'école des Garrigues.	
	« Interdire la plantation de cyprès / Planter des arbres pour l'ombre, feuilles caduques, plantes méditerranéennes et pas de pins (aiguilles/racines) »	Les végétaux choisis sont adaptés au climat méditerranéen (hivers doux /étés chauds, vents parfois violents) tout en offrant une grande biodiversité		Intensifier le programme de plantation ou de remplacement des arbres, en évitant les arbres réputés allergènes.	
	« De nombreux arbres malades et des haies ont été enlevés et pas remplacés alors que ce sont des puits de biodiversité /favoriser l'implantation d'arbres moins consommateurs d'eau et de plantes adaptées au climat »				
	« Baisser les températures de la ville, fixer le carbone »	Les vagues de chaleur sont amenées à se multiplier et s'amplifier à horizon 2100. La lutte contre les îlots de chaleur doit être intégrée dans tous les projets de la municipalité.	Les petits bassins (noues) situés le long des voies ou au pied des résidences du quartier des Constellations, seront plantés d'arbres, équipés de bancs, de structures de jeu, pour favoriser la détente, les micro séjours, l'ombre, la biodiversité, le rafraichissement de l'air.	Proposer une démarche de « cours oasis » notamment au sein de l'école des GARRIGUES pour améliorer le bien-être des enfants.	
	« Ilots de fraîcheur pour l'été »	Le quartier des Constellations par exemple comporte de nombreuses zones de stationnement réalisées en « goudron », un matériau imperméable, qui stocke la chaleur la journée et la relibère la nuit . Pour améliorer l'infiltration de l'eau de pluie dans les sols, la ville a décidé de déminéraliser progressivement tout ou partie de ces zones .	392 places de stationnement, soit environ 9 800 m2 seront concernés.	Encore principalement asphaltés et imperméables les cours des écoles participent massivement à l'effet d'îlot de chaleur urbain. Les cours rénovées dans le cadre des démarches « cour oasis » proposent des espaces plus naturels, davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques et adaptés aux besoins des enfants, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace.	
	« Espaces verts avec des bancs, des arbres, à l'entrée de Juvignac / Il n'y a pas suffisamment d'espaces verts, favoriser leur accès »			Elaborer un programme de déploiement de bancs confortables facilitant les séjours dans l'espace public.	
« Végétaliser le toit du collège et ailleurs »	La toiture du collège sera végétalisée (rôle thermique /rétention d'eau de pluie).				
« Végétaliser les toitures »	La toiture végétale est désormais préconisée pour les nouveaux bâtiments notamment commerciaux.				
« Pour les toitures plates, imposer qu'elles soient végétalisées »					
« Végétaliser avec des tonnelles et plantes grimpantes les toits des centres commerciaux - lieux de convivialité et de détente »			Sera recommandé aux acteurs économiques concernés.		

BIODIVERSITE ET ENVIRONNEMENT 2/5

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier des acteurs économiques	Les arbitrages de la Municipalité			
	Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu
Maraichage Jardins partagés, Vergers	« Création d'espaces de maraichage qui permettraient d'alimenter la cantine scolaire et qui pourraient s'appuyer sur une coopérative municipale pour mettre en place des circuits courts et faciliter la vente maraîchère. »	En 2018, la ville créait les premiers jardins potagers partagés sur le domaine du PERRET ; les jardins de JUVINUS qui accueillent aujourd'hui 30 jardiniers.	En 2022, la ville lançait trois projets pilotes en permaculture. L'association « les permaculteurs » anime des groupes de travail composé de publics divers (habitants, enseignants, enfants, services municipaux ...) des sessions de formation et des cafés rencontres.	Intensifier la création de jardins et vergers partagés urbains.
	« Augmenter le nombre de jardins partagés »			
	« Vergers urbains »			
	« Mettre un potager urbain partagé mais où ? »			
« Des vergers dans les jardins partagés du centre-ville »	La résidence intergénérationnelle AMASSA qui sera livrée fin 2023 au cœur du nouveau quartier Oxalis, comportera un jardin potager pour ses résidents. L'animation sera assurée par une association spécialisée.	Soutenir la création de l'Association foncière Agricole (AFA) sur le secteur de NAUSSARGUES.		
« Réguler la population de sanglier »	« Réguler la population de sanglier »	Une coordination renforcée a été mise en place fin 2022 avec la Préfecture, et ses services (la louveterie) et l'association de chasse locale (la Diane). Une battue administrative a été organisée, des cages pièges supplémentaires installées.		
	« Mettre des nichoirs (chauves-souris) / Installer niches chauves-souris »			
	« Des nichoirs en ville pour pouvoir observer les oiseaux »			
	« Installer niches chauves-souris. Formation / Education sur les moustiques (équipe qui passe chez les habitants pour communiquer) Partager des graines pour les abeilles / ruches »			
	« Créer des refuges pour la biodiversité (prairie fleurie, hôtels à insectes) »			
	« Ruches : Disparition des abeilles, sur le toit de la mairie »			
	« Mettre des ruches sur les toits des bâtiments hauts »			
« Planter des arbres fruitiers pour que les abeilles puissent butiner »				
« Des ruches urbaines et des zones végétales sur les toits d'immeuble »	En 2019 ville a conduit une expérience de ruches urbaines avec l'association pour le développement de l'apiculture en Occitanie, l'ADAPRO. La proximité des ruches avec les « humains », dont certains sont allergiques ou craintifs a pu soulever quelques difficultés. L'expérience n'a pas été reconduite.	Poursuivre le déploiement de refuges avec l'appui de la LPO (Ligue de protection des oiseaux). Faire connaître la présence des nichoirs, la faune abritée.	L'apiculture urbaine est un vrai métier. L'apprenti apiculteur doit suivre une formation de qualité afin d'assurer un suivi rigoureux des abeilles tout au long de l'année.	
Maîtriser l'éclairage urbain	« Éclairage public/éclairage commercial (ex : des portes du soleil) diminution. »	JUVIGNAC compte 2800 points lumineux . Le parc d'éclairage est équipé de réducteurs permettant d'abaisser l'intensité lumineuse en milieu de nuit, de préserver la biodiversité nocturne et de réduire la facture énergétique.	Pour la seconde année consécutive, les Juvignacois seront invités à célébrer le Jour de la Nuit, Samedi 14 octobre 2023 .	La ville réfléchit la possibilité de procéder à l'extinction totale de l'éclairage public sur certains itinéraires de la Commune
	« Travailler sur la pollution lumineuse et affichages publicitaires (programme d'action éclairage public) »	L'éclairage nocturne des enseignes, pré enseignes lumineuses, des panneaux de publicité et des vitrines de commerce est réglementé. La plage horaire d'extinction sur l'ensemble de la commune est 23h/7h sauf quelques exceptions.	Une manifestation nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et à la beauté du ciel étoilé. Au programme : balades nocturnes ; observations des étoiles ; sorties nature et extinction des lumières !	Vérifier le taux de respect de la loi et sensibiliser les acteurs économiques locaux
Désimpermeabiliser les sols	« Préserver la perméabilité des sols »	Chaussées drainantes, bétons poreux, parkings désimpermeabilisés, arbres plantés en tranchées pleines... sont autant d'exigences portées au cahier des charges des projet portés par la ville.	Le revêtement des pistes d'athlétisme du futur complexe Ludwig GUTTMAN sera perméable. Les aménagements urbains réalisés autour du futur collège seront autant que possible perméables ou semi-perméables. La cour du collège accueille des îlots forestiers offrant une ombre généreuse tout au long de la journée. Ses revêtements sont autant que possible perméables (plantations en pleine terre) ou semi-perméables (béton poreux & platelage bois). Deux îlots forestiers composés d'un espace planté légèrement en creux (massifs infiltrants) recueillent les eaux de pluie de la cour.	On observe un très net changement de culture chez les maîtres d'œuvre, dorénavant plus attentifs à l'utilisation de matériaux biosourcés ou de revêtements perméables. Des éléments que la Ville et la Métropole intègrent dorénavant systématiquement dans leurs cahiers des charges.
	« Arrêter de bétonner la ville/ utiliser du bitume qui laisse passer l'eau »			
	« Chaussées perméables »			
	« Privilégier des revêtements en pavés pour que les herbes poussent au milieu et que l'eau s'écoule. »			
« Arrêter le bétonnage / Casse du béton pour désimpermeabiliser / mettre des sols durs perméables / Limiter les constructions et le goudronnage / Pour désimpermeabiliser enlever le goudron des parkings et le remplacer par un sol gravillonné / Pas de nouvelles constructions et laisser les terrains nus le plus possible, des terrains végétalisés / »				

BIODIVERSITE ET ENVIRONNEMENT 3/5

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier des acteurs économiques	Les arbitrages de la Municipalité			
	Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu
« Désimpermeabiliser les cours d'école des garrigues et le parvis de la mairie »			Initier une démarche « cours oasis »	
« Subventionner les installations de récupération d'eau y compris des bâtiments publics »	L'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH) aide le financement d'un système récupération d'eau de pluie. La subvention peut couvrir jusqu'à 55% du montant total de l'installation.			
« Installations de récupérateurs d'eau privés et collectif / (fermé + moustiques) / priorisation voire obligation pour les commerces et bâtiments publics et accompagnement des particuliers / Distribuer des récupérateurs d'eau pour les particuliers »	La ville étudie au cas par cas la pertinence d'équiper ses nouveaux projets d'un récupérateur d'eau de pluie ou d'eaux grises (étude technique/retour sur investissement). La Charte pour la qualité urbaine et paysagère de JUVIGNAC recommande l'installation de récupérateurs d'eaux de pluie fermés afin de lutter contre la prolifération du moustique tigre.	Les collégiens disposeront d'un jardin pédagogique équipé de jardinières accessibles aux personnes à mobilité réduite, de composteurs, d'une cabane à outils et d'une cuve de récupération des eaux de pluie pour arroser leur jardin.	Etudier l'opportunité d'instaurer des aides financières pour encourager les habitants ou professionnels à réaliser ce type d'initiative.	La Ville n'a pas vocation à distribuer ce type d'installation.
« Récupérateur d'eau pour limiter la consommation d'eau / maîtriser les arrosages automatiques »	La ville communique régulièrement sur les mesures de restriction d'utilisation de l'eau décrétées par le Préfet et veille à les respecter strictement.			
« Installer des puits perdus dans chaque maison »	Depuis janvier 2009, tout le monde peut faire creuser un puits ou un forage dans sa propriété . Une demande de permis de construire doit être déposée en Mairie Un mois avant le commencement des travaux. (Art 641 du Code civil).			
« Que les eaux avec des contrôles rigoureux sur les bâtis (exutoires) puissent s'évacuer et être récupérées par les exutoires collectifs »	La Métropole, compétente en matière de voirie et de réseau pluvial, pilote un programme pluriannuel de travaux permettant d'adapter les réseaux ; elle assure les contrôles de conformité.			
« Améliorer les écoulements d'eau lors des grosses pluies »			Renforcer la communication sur le « E SERVICE » qui permet à toute personne de signaler à la métropole une anomalie de voirie.	
« Prendre en charge l'évacuation des eaux pluviales (entretien nécessaire) »	Les avaloirs sont régulièrement curés par les services métropolitains, à fortiori en prévision de fort épisodes pluvieux.			
« Attention à l'entretien des bouches d'égout, les nettoyer plus régulièrement (feuilles, aiguilles de pins) »				
« Créer un déversoir en cas de crue »	Tout aménagement (privé ou public) est soumis à une autorisation préalable d'urbanisme qui comporte nécessairement un dossier hydraulique détaillant les débits, les moyens de collecte et de rétention.	La digue de la MOSSON par exemple comportera son propre bassin de rétention.		
« Inciter au maximum le développement solaire / inciter les commerces à développer l'utilisation des panneaux solaires / Obligation pour les bâtiments publics d'être autosuffisant en énergie (panneaux solaires) »		A partir de juillet 2023, les parcs de stationnement existants de plus de 2500 m2 devront équiper d'ombrières au moins 50% de leur surface ainsi que les nouveaux parcs de 500 m2.		
« Encourager les commerces à équiper les parkings en photovoltaïque (aides municipales) »	L'hôtel de ville, l'école Maurice BEJART et le centre technique municipal sont équipés de panneaux solaires en toiture. Les écoles BEJART et MANDELA sont labellisées « bâtiments durable Occitanie-niveau or », soit le niveau de performance le plus élevé . Le cadastre solaire de la métropole qui permet de connaître le potentiel solaire de sa toiture.	Les surfaces commerciales de plus de 10 000 m2 disposent de 3 ans ; celles de moins de 10 000 m2 de 5 ans. S'ajoute l'obligation de mise en conformité de la perméabilité des sols, des aménagements hydrauliques et des toitures végétalisées. JUVIGNAC déploiera entre 2023 et 2024, 4 ombrières photovoltaïques sur parkings, soit une puissance installée de 720 KWc et une puissance produite de 986 000 KWh.	Promouvoir auprès de la Métropole l'opportunité d'équiper ses parkings d'ombrières.	
Energie renouvelable ENr		<ul style="list-style-type: none"> Ecole Nelson MANDELA Ecole Maurice BEJART Ecole de FONTCAUDE Gymnase Jean MOULIN 		

BIODIVERSITE ET ENVIRONNEMENT 4/5

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier des acteurs économiques		Les arbitrages de la Municipalité			
		Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu
Energie renouvelable ENr	« Subventions supplémentaires pour panneaux solaires / augmenter les aides de la commune pour que les particuliers puissent rénover leur habitat / Subventionner encore plus les actions (panneau solaire, centrale de chauffage) »	<p>Diverses aides existent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Ma prime renov » • « France renov » • « ANAH - Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat. • « Rénover pour un Habitat durable et solidaire - programme métropolitain. 			La commune n'a pas vocation, a subventionné le photovoltaïque ou les centrales de chauffage qui sont déjà financés par d'autres organismes.
Favoriser le compostage	« Composteurs dans les zones de commerces et restaurants »	<p>Les ordures ménagères sont composées à 30% de déchets compostables, soit plus de 30 000 tonnes à l'échelle de la Métropole. Chaque composteur peut permettre réduire les déchets traités par la Métropole de plus de 50 kilos par an et par habitant !</p> <p>La Métropole soutient la pratique du compostage collectif et individuel par l'équipement des habitants et l'installation de composteurs.</p> <p>Des maîtres composteurs accompagnent des projets des habitants, la formation des référents de site et la mise à disposition du matériel de compostage.</p>		Faire connaître les dispositifs d'accompagnement métropolitains pour susciter les initiatives citoyennes.	
	« Des compostes urbain (place Saint Michel à côté du boulo-drome, espace vert, bancs) »				
	« Installation de composteurs de proximité ».				
	« Composteur / Insister sur la création des points de compostage communs ».				
	« Les composteurs dans les résidences et/ou endroits stratégiques /Conteneurs poubelles communs pour supprimer le ramassage de poubelles individuelles / composteurs de quartier »				
	« Une imposition sur les ordures ménagères produites par les familles (une participante pas en accord avec cette phase) »				
« Un accès au compost créé par les nettoyages des végétaux de la ville »		Suivre de près le projet de création d'une plateforme métropolitaine de compostage.	La quantité des déchets compostés par les services municipaux est insuffisante pour assurer une mise à disposition des habitants.		
Réduire, trier collecter, traiter	« Traitements déchets des entreprises »	<p>En route vers le ZÉRO DÉCHET ! Réduire la production de déchets, mieux trier, réemployer et recycler : la Métropole de Montpellier met à la disposition des habitants tous les équipements nécessaires pour la collecte et la valorisation de nos déchets.</p> <p>La ville mène une politique active d'achat organise des fêtes éco responsables (éco cup, vaisselle mise à disposition, emballages réduits, produits locaux ...)</p>	De nouvelles règles de collecte des ordures ménagères et des biodéchets sont entrées en vigueur depuis le 05 juin 2023.	Augmenter le nombre de corbeilles de propreté dans les parcs et jardins, le long des rues, sur les places.	Ramasser les ordures ménagères en calèche.
	« Eviter les emballages »				
	« Conteneurs poubelles communs pour supprimer le ramassage de poubelles individuelles »				
	Poubelles / Mettre plus de poubelles à la disposition des passants ».				
	« Ajouter des poubelles dans la ville et des bacs - Corbeilles de tri »				
« Augmenter le nombre de poubelles »					
« Ramassage des poubelles par un service de calèche »					
Faire participer, incitation pédagogie	« Créer une ferme pédagogique »	Une ferme pédagogique accueille du public, souvent scolaire et souvent mineur. Elle est soumise à une réglementation particulière et doit respecter des normes d'hygiène et de sécurité très précises.		Au sein du Domaine du PERRET qui accueille déjà les jardin potagés partagés ?	
	« Une communication plus ouverte, plus courante sur les enjeux de la transition écologique / Une sensibilisation dès le plus jeune âge aux espèces présentes sur la ville par une meilleure préservation »			Développer l'éducation et la sensibilisation à la biodiversité urbaine dans l'espace public en implantant une signalétique pédagogique adaptée.	
	« L'école devrait utiliser / emmener les enfants dans les lieux publics et leur partager des connaissances sur la biodiversité »	<p>Depuis 2020, les programmes scolaires proposent une sensibilisation à la protection de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sorties à l'écolothèque de la Métropole ; • Randonnées dans la Garrigues et activité Land 'art ; • Projets jardin /permaculture ; • Projet ARBOREBIO (facette de la biodiversité locale) ; • Sortie dans des fermes pédagogiques • Projets autour des petites bêtes en maternelle - sortie à MICROPOLIS ; • Sortie à la bambouseraie d'ANDUZE ; • Sortie au zoo de MONTPELLIER. 	<p>Le futur collège offre de remarquables conditions pour faire « classe dehors » et aborder des thématiques telles que la géologie, le végétal, la faune, la flore...mais aussi l'art plastique, la géographie ou les sciences de la vie et de la terre (SVT).</p> <p>Les collégiens disposeront d'un jardin pédagogique équipé de jardinières PMR, de composteurs, d'une cabane à outils et d'une cuve de récupération des eaux de pluie pour arroser leur jardin.</p>	Faire mieux connaître l'écolothèque métropolitaine et ses ressources extraordinaires.	

BIODIVERSITE ET ENVIRONNEMENT 5/5

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier des acteurs économiques		Les arbitrages de la Municipalité			
		Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu
Faire participer, incitation pédagogie	« Mettre en valeur et baliser les diverses balades possibles autour du cœur de ville »	La ville a inventorié les parcours de randonnée, les liaisons cyclables et piétonnes existants ou à créer. Ils figurent dans le plan guide urbain et paysager.	La création sur JUVIGNAC de deux sentiers de randonnées avec la fédération française de randonnées (FFR).	Editer un plan piéton à l'échelle de JUVIGNAC valorisation des parcours de randonnées et de promenades urbains et périurbains. Créer un grand parc urbain ludique et sportif, le long du ruisseau de la combe du Renard (environ 2km), entre le domaine du PERRET et le parc des Thermes de FONTCAUDE.	
	« Délivrer des permis de végétalisation aux citoyens et aux associations, aux entreprises, etc »			Mettre en place le permis de végétaliser sa rue.	
	« Commerçant/ Entreprises reçoivent un label environnement sur leurs bonnes pratiques »			Mesurer la réduction des déchets à l'échelle de la commune et afficher les résultats via un grand baromètre implanté dans l'espace public.	
	« Sensibilisation des enfants et adultes pour participer à des actions citoyennes, comme ramassage de déchets, forums »	La métropole invite chaque année les écoles de la ville à participer aux journées « Opération nettoyage des bords de la Mosson ».			
	« Faire des plantations collectives ».	Les jardins municipaux de JUVINUS implantés au cœur du Domaine du PERRET depuis 2019 accueillent trente jardiniers organisés en gouvernance avec la ville. Les arbres en pot ayant servi au décor du TOP LUMIERE 2022 ont été plantés en pleine terre par les enfants de la ville avec l'appui des agents de l'équipe « parcs et jardins » de la ville.	Le déploiement de trois sites expérimentaux en permaculture : <ul style="list-style-type: none">• Au sein de l'école Maurice BEJART,• Dans le square de l'hôtel de ville• Au sein des jardins de JUVINUS		
	« Inciter la création des associations écologiques dans la ville. »	La ville compte une direction de la vie associative, de nombreux équipements publics, des ressources internes, des aides financières qu'elle met à disposition de quelques 100 associations locales.			Si la ville accompagne les initiatives associatives il n'est pas de sa compétence de s'y substituer.
Divers	« Mettre des chèvres dans la garrigue »	En 2021 la ville et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault lançait un appel à candidature pour le réinvestissement pastoral de 43 hectares de garrigues appartenant à la ville. Celui-ci s'est révélé infructueux.		Le projet de création d'une Association Foncière Agricole (AFA) sur le plateau de NAUSSARGUES, sur un périmètre d'environ 100 hectares.	

LA MOSSON

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier des acteurs économiques		Les arbitrages de la Municipalité			
		Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu
Réhabiliter Nettoyer Sécuriser	« La nettoyer »	<p>Crée en 2007, un syndicat intercommunal le SYBLE, regroupe 43 communes dont JUVIGNAC.</p> <p>Le SYBLE coordonne les actions de préservation, d'amélioration et de gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques mais aussi la prévention et la lutte contre les inondations</p> <p>La DIGUE en cours de construction sur JUVIGNAC est financée par l'Etat via le Programme d'Action et de Prévention contre les Inondations (PAPI).</p> <p>Le SYBLE supervise le plan de gestion, les travaux de restauration et d'entretien de la végétation en bordure de rivière (ripisylve) sur 182km soit 364km de berges traitées.</p> <p>Le plan de gestion concerne plus de 6 000 propriétaires riverains sur 28 communes.</p>	<p>Pour faire face à la dégradation de la rivière, et garantir sa pérennité, la métropole a lancé un programme de restauration hydraulique et écologique sur l'intégralité de la MOSSON (39,4 kilomètres de MONTARNAUD jusqu'à la confluence du LEZ).</p>	<p>Mieux faire connaître la rivière Mosson et sa ripisylve (la forêt de ses rives), classées en zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) et ses charmes souvent insoupçonnés.</p> <p>Impulser des opérations de nettoyage participatif plus fréquentes.</p> <p>Mieux communiquer sur les travaux réalisés par le SYBLE</p>	
	« La Mosson : propreté de la rivière pour favoriser les promenades / Nettoyage et entretien du lit de la rivière / Entretien de la rivière pour éviter les inondations / Chantier participatif nettoyer la Mosson / Pourquoi nous poser la question sur la Mosson ? Qui doit entretenir la Mosson ? »				
	« Nettoyer et sécuriser les berges »				
	« Aménager et nettoyer régulièrement les rives (pour s'y promener avec des poussettes) débroussailler »				
	« Un meilleur entretien - abords aménagés et sécurisés »				
	« Réhabiliter toutes les berges, les entretenir »				
	« Recalibrer la Mosson comme cela a été fait pour le Lez »				
Aménager Promenade	« Aménager des berges de la Mosson / Accès aux berges de la Mosson / Améliorer l'accessibilité des berges »	<p>La ville de MONTPELLIER est à l'initiative du projet du « Grand parc de la Mosson », un parc de plus de 150 hectares qui profitera aux communes de JUVIGNAC et GRABELS associées à la réflexion.</p> <p>Les objectifs du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la richesse des milieux aquatiques ; • Aménager des promenades le long des berges du lac des garrigues et le pont de la Mosson ; • Mettre en valeur le patrimoine historiques (les « folies ») ; • Créer des liens avec les quartiers environnants ; • Créer de nombreux parcs récréatifs, sportifs ou culturels ; 	<p>La ville a programmé la rénovation du patrimoine des Thermes de FONTCAUDE constitués de la gloriette, de la buvette et des baignoires.</p> <p>La Métropole lance les études de sauvegarde et de rénovation du vieux pont roman sur la MOSSON.</p>	<p>Lancer un appel à manifestation d'intérêt pour exploiter une Guinguette sur le Parc des Thermes de FONTCAUDE.</p> <p>Implanter des toilettes autonomes sur le parc de Thermes de FONTCAUDE.</p> <p>Déployer plus de corbeilles de propreté.</p>	
	« Aménager les bords (poubelles, toilettes sèches), Entretien le sentier »				
	« Aménager les coulées vertes »				
	« Plus de bancs et des lieux de repos »				
	« Espace convivial : guinguettes, barques, soirées à thèmes etc... »				
	« Toilettes gratuites, surveillées et entretenues »				
	« Des activités le long de la Mosson. Accrobranche, voies, vertes, etc. »				
	« Activités physiques et ludiques, inclusives, pour toute génération »				
	« Créer des parcours de promenade le long de la Mosson, l'aménager avec des bancs / parcours santé/ sentier découverte / Créer un GR »				
	« Revaloriser le chemin le long de la Mosson (propreté) / Renouer le sentier longeant la Mosson »				
	« Réaménager les berges pour les promenades »				
« Aménagement des berges pour les piétons uniquement. Maintenir propre »					
« Valoriser les sites naturels existants les végétaliser et créer des liens entre eux, plus d'ombrage »					
Pont roman	« Améliorer les accès et la rénovation du Pont roman / Restaurer le pont Roman (compagnons) / (promenade, bancs...) »	<p>A la demande de la ville de JUVIGNAC, les études de rénovation du pont roman ont été lancées fin 2022 par la Métropole, propriétaire de l'ouvrage. La mission a été confiée à un architecte du patrimoine.</p> <p>Les travaux seront financés grâce à des crédits métropolitains destinés à la restauration des patrimoines (8M€).</p> <p>L'aide apportée par la Métropole peut s'élever à 50 % du montant HT du projet.</p>	<p>La ville de JUVIGNAC lance une étude urbaine sur le secteur de l'entrée de ville, intégrant l'évolution de l'actuel carrefour à feux, le parvis de l'école de musique et de théâtre Lili et Nadia BOULANGER, l'aménagement de la rue du Marquis de Saint-Maurice, la reconquête de l'accès au vieux pont, l'aménagement de l'ex terrain total et les connexions avec le futur Collège.</p>	<p>Promouvoir le label « Pays d'art et d'histoire » obtenu par la Métropole en 2020.</p> <p>Permettre, grâce à un jeu de transparence, de se représenter le pont quand on pouvait encore le traverser.</p>	<p>Le domaine BONNIER de la MOSSON appartient à la Métropole.</p>
	« Préservation du patrimoine et de ses abords (Bonnier de la Mosson, le pont roman, etc.) »				
	« Restauration du pont roman par les Compagnons + financement Monuments de France ».				

ESPACES PUBLICS 1/3

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier des acteurs économiques	Les arbitrages de la Municipalité					
	Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu		
Un cœur de ville ou de village	<p>« L'idée serait de faire un centre-ville »</p> <p>« Création d'un véritable cœur de village. Centre-ville apaisé et à dimension humaine : mixité de logements et diversité de commerces. Une place centrale au lieu de l'Intermarché »</p> <p>« Créer du lien entre les différents quartiers de Juvignac / Créer du lien entre les quartiers »</p> <p>« Identifier un cœur de ville et le développement pour permettre une transversalité des échanges. »</p> <p>« Etablir des pôles d'attractivité »</p> <p>« Création de spots de rencontres qui incitent à la communication entre habitants / visiteurs »</p> <p>« Certains lieux plus intimistes pour une réelle détente »</p> <p>« Nous ne voulons pas un cœur de ville mais des cœurs de villages (quartiers) »</p> <p>« Laissons le cœur de ville à Montpellier (place de la comédie au sein d'un écusson historique) »</p>	<p>JUVIGNAC, s'est développée depuis les années 1960. Elle ne comporte pas de place en cœur de ville, pas d'église au milieu du village, pas de centralités de quartiers et peu d'espaces publics aménagés pour prendre plaisir à se retrouver.</p> <p>Aujourd'hui, les élus souhaitent créer les conditions d'une ville plus humaine.</p> <p>La municipalité s'inspire des travaux de l'anthropologue urbaine Sonia LAVADINHO.</p> <p>« La ville ne vaut que dans la mesure où elle est faite pour se rencontrer. Les rues, les places, les parcs doivent devenir des lieux capables de générer un lien social spontané entre des personnes qui n'avaient pas forcément envisagé d'entrer en interaction en sortant de chez elles. »</p>	<p>Intervenir en priorité sur les deux artères structurantes ; les Allées de l'Europe et la Route de Saint-Georges-d'Orques, le réaménagement des places Saint-Michel et la Lavande, la rue des Alouettes, le quartier des Constellations dans lequel s'implante le Collège (2023/2026).</p> <p>L'objectif : verdir les espaces publics, aménager les rues pour les piétons et les familles, envisager le confort climatique comme un droit fondamental, offrir des espaces publics confortables et accessibles pour tous, renforcer les liens dans les quartiers et entre les quartiers...</p>			
	Espaces publics. Lieux de rencontre et de convivialité	<p>« Rendre attractif la place de l'Hôtel de ville. Design actif au sol, végétaliser, arborer, réduction de la vitesse. »</p> <p>« Place unique entre la mairie et l'école végétalisée et aménagée (jeux pour enfants) / Créer un cœur de ville en face de la mairie cela implique de détruire l'école des garrigues et de la reconstruire avec en plus des commerces et une place ombragée au milieu / »</p> <p>« Création d'un amphithéâtre ouvert sur la mairie et l'école. Lieu de rencontre, de fêtes, animations diverses »</p> <p>« Créer un espace public entre l'école et la mairie avec une fermeture de l'allée de l'Europe. »</p> <p>« Pouvoir attendre et discuter autour des écoles + végétaliser »</p> <p>« Place St-Michel : végétaliser, sentier piéton au milieu »</p> <p>« Le cœur de ville peut être la place de la lavande, la rendre plus vivante avec la place saint Michel (près des terrains de pétanque) / terrain de boules OK aux Lavandes / Revitalisation la place des lavandes »</p>	<p>Les parvis de l'école des Garrigues et de l'Hôtel de Ville où cohabitent enfants, parents, trafic automobile, piétons et cyclistes feront l'objet d'aménagements expérimentaux conduits en concertation (2024/2025) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer de nouveaux espaces végétalisés ; • Mettre en place une signalétique modernisée ; • Installer du mobilier urbain, des modules ludiques intergénérationnels ou des œuvres artistiques... <p>Le parvis de l'école Nelson MANDELA, aujourd'hui très minéral, sera réaménagé (2024) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salons de verdure ombragés pour attendre les enfants ; • Grand potager pédagogique ; • Déminéralisation des sols ; • Ombrières photovoltaïques. <p>Des aménagements complétés par terrasse d'activités ludiques (4 000m2) construite à l'arrière de l'école. 186 arbres et 1600 arbustes seront plantés dans le cadre du projet du complexe.</p>	<p>Intégrer l'opportunité de créer une place unique à la concertation.</p> <p>Etudier les sites susceptibles d'accueillir un amphithéâtre urbain</p>		<p>JUVIGNAC n'est pas un « faubourg » de MONTPELLIER !</p> <p>La ville compte 1360 écoliers. Deux écoles (24 classes) ont été construites en seulement 7 années, pour les accueillir dans de bonnes conditions d'enseignement. Ce n'est pas pour détruire aujourd'hui l'école des garrigues.</p>
		Squares et parcs	<p>JUVIGNAC compte 4 parcs majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Parc de Thermes de FONTCAUDE ; • Le parc SAINT-HUBERT, ses structures de jeux, son mur d'escalade et son théâtre de verdure ; • Le parc des PELERINS, ses structures de jeux, son jardin des senteurs. • Le Domaine du PERRET (ex. COUPOUYRAN), ses jardins partagés. <p>« D'abord un parc pour la promenade avec des arbres (la plaine) idéalement un grand parc / Parcs plus ombragés / des parcs adaptés et entretenus intergénérationnels, ombragés en été / Avoir un véritable parc bien dimensionné pour ce genre d'activités, vert et naturel pour se reposer aussi (détente + sport) avec bancs et kiosques, aménagé en parcours sportifs (espace de Naussargues à valoriser ?)</p>	<p>La restauration et mise en valeur du patrimoine historique des Thermes de FONTCAUDE (gloriette, buvette et baignoires) (2024/2025)</p> <p>La restauration et mise en valeur du pont roman et de ses abords.</p> <p>L'aménagement des 150 hectares du « Grand parc de la Mosson » dont les Juvignacois et les Grabellois bénéficieront : promenades le long des berges, mise en valeur du patrimoine historique, création de parcs ludiques, sportifs ou culturels.</p>	<p>Augmenter les points d'ombre au sein du parc SAINT-HUBERT.</p> <p>Créer un grand parc urbain ludique et sportif, le long du ruisseau de la combe du Renard (environ 2km), entre le domaine du PERRET et le parc des Thermes de FONTCAUDE.</p> <p>Proposer des itinéraires de randonnées permettant de découvrir les richesses du plateau de Naussargues.</p>	

CONCERTATION CŒUR DE VILLE

LA RESTITUTION
Mercredi 28 juin 2023

La Ville de Juvignac vous remercie
pour votre participation

ESPACES PUBLICS 2/3

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier des acteurs économiques	Les arbitrages de la Municipalité				
	Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu	
Squares et parcs	« Kiosque dans le parc saint Hubert (que les gens restent et pique-niquent) / Le parc Saint-Hubert, pourrait être amélioré au niveau de l'ombrage par des plantations d'arbre à croissance rapide ou de grande envergure / parc saint Hubert fermé tôt et mal éclairé / Rajouter des espaces ombragés dans le parc St Hubert. Manque de diversité de jeux pour les enfants de tout âge »			Augmenter les points d'ombre au sein du parc SAINT-HUBERT. Diversifier les structures d'activités ludiques.	
	« Des petites places avec des bancs / Créer des squares / placettes dissociées d'une activité physique / Places ombragées ou squares aménagés pour s'asseoir tranquillement, pour regarder jouer les enfants / Espaces publics, clairs aérés, végétalisés, ouverts à tous / des espaces ombragés »			Intensifier dans l'espace public, les plantations, les coins d'ombre (pergolas ?), les mobiliers urbains facilitant les séjours et la ludification des parcours du quotidien.	
	« Agrandir le petit parc à côté de la pharmacie de l'Europe en continuité avec le terrain vacant (anciennement station-service)	L'ancienne station-service des Allées de l'Europe (« ex terrain Total » dans le jargon local), en friche à l'entrée de la ville fera l'objet d'aménagements expérimentaux en concertation avec les riverains et les usagers.			
	« Déplacer le crédit agricole et la pharmacie. Créer un parc à la place. »				
	« Créer un parc à la place du stade des constellations »			Le futur Collège de JUVIGNAC est construit sur ce site.	
Des bancs et des fontaines	« Des bancs avec dossiers le long des cheminements piétons »			Déployer des mobiliers urbains facilitant les séjours dans l'espace public, permettant de faire des pauses sur ses itinéraires quotidiens.	
	« Mettre des bancs partout sur les places et le long des rues »				
	« Installer des bancs »				
	« Enlever les barrières anti SDF sur les bancs publics. »				
	« Fontaines écologiques »	Juvignac compte 2 fontaines sur les allées de l'Europe (à l'angle du giratoire Robert SCHUMANN et au centre du giratoire Charles DE GAULLE) et 1 fontaine dans les jardins de la salle de convivialité Jean-Louis HERRAULT , qui ne permettent effectivement pas aux habitants de se désaltérer.		Intégrer l'Eau dans les futurs aménagements publics.	
	« Des fontaines, Fontaine à la mairie »	La buvette du parc des Thermes de FONTCAUDE distribue l'eau de source de la VALADIERE, 365 jours par an. La borne fontaine du Parc Saint-Hubert distribue de l'eau potable.			
Des toilettes	« Toilettes publiques gratuites »	Des toilettes publiques sèches, accessibles PMR sont implantées au sein du parc Saint-Hubert.	La place du Soleil et la terrasse d'activités ludiques du complexe sportif Ludwig GUTTMANN seront équipées de toilettes publiques autonomes.	Déployer des toilettes publiques autonomes et accessibles aux personnes à mobilité réduite, équipées de linge bébé.	
	« Toilettes publiques pour les boulistes »				
	« Toilettes sèches »				
Activités sportives de plein air	« Parcours de santé aux thermes »			Créer un grand parc urbain ludique et sportif, le long du ruisseau de la combe du Renard (environ 2km), entre le domaine du PERRET et le parc des Thermes de FONTCAUDE.	
	Un parcours de santé / parcours de santé	La fête du sport « BOUGE » organisée chaque année par la ville.	La terrasse d'activités ludiques du futur complexe sportif Ludwig GUTTMANN comporte divers agrès de street workout, des slack-lines ; un Pumptrack, diverses structures de jeux pour tous les âges.	La création d'une zone de skate park en concertation avec les usagers.	
	« Un skate-park pour les jeunes du côté du parc St Hubert / installer un skate Park adapté pour les jeunes / Skate Park »				
	« Un mur d'escalade sur les murs de la médiathèque/ Hôtel de ville pour la sortie des écoles »			Développer la ludification des itinéraires du quotidien, notamment des chemins empruntés par les écoliers.	
	« Balançoires aux abords des écoles, crèches »				
	« Réaménager les terrains des baskets à proximité de Maria Callas »			Imaginer l'évolution du Domaine du PERRET, véritable écrin de verdure.	
Des espaces de jeux pour tous	« Mettre des tables de ping-pong aux constellations »				
	« Des espaces de jeux pour toutes les générations »				
	« Jeux d'eau »			Intensifier la place du jeu pour tous les âges et toutes les situations (inclusivité).	
	« Tables fixes pour jouer aux cartes, aux échecs et partager un bon moment / Mettre des tables d'échecs »				
	« Jouer à la pétanque »				
	« Jeux inclusifs »				
	Mettre une armoire à dons près de la bibliothèque			Le déploiement d'armoires à dons .	

CONCERTATION CŒUR DE VILLE

LA RESTITUTION
Mercredi 28 juin 2023

La Ville de Juvignac vous remercie
pour votre participation

ESPACES PUBLICS 3/3

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier des acteurs économiques	Les arbitrages de la Municipalité			
	Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu
Des espaces dédiés pour les chiens « Faire des parcs à chiens dans les parcs publics pour éviter de dispenser les déchets et pouvoir mieux les ramasser. » « Un parc à chiens à la place de l'ancienne station-service pour permettre aux chiens d'avoir des espaces de liberté et de se défouler » Parc à chiens, avoir un espace pour chiens dans les zones d'habitats collectifs »			Ouvrir une réflexion avec des citoyens volontaires sur les conditions d'accueil des animaux en ville (chiens, chats oiseaux, ...) dans le but de mieux organiser cette cohabitation.	
Divers « Les squares ne sont pas des espaces commercialisables avec les promoteurs immobiliers ».	Les squares ont vocation à être préservés.			
« Esthétique = obliger les habitants à entretenir leurs murs de clôture »	La réalisation des enduits des murs de clôture donnant sur le domaine public est une obligation.		Mise en place d'un fond de soutien incitant à la réalisation des enduits inachevés de longue date.	
« Continuer l'amélioration visuelle de la ville (street-art par exemple) »	JUVIGNAC compte aujourd'hui 15 fresques de street art.	Le festival de street art a vocation à s'intensifier.		

LES MOBILITES 1/7

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier avec les acteurs économiques et commerçants		Les arbitrages de la Municipalité			
		Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu
Organiser et entretenir la voirie	« Bien séparer les usages (vélo, piétons, voiture) - Une séparation claire pour chaque voie (encore quelques voies piétons, vélo confondues) / Piétons / vélos > des pistes repérées et infranchissables pour les voitures = sécurité des piétons / vélos »	Les trottoirs et la piste cyclable aménagés en 2022 sur le pont de la RN109 constituent une première étape du programme de requalification qui sera mené notamment sur la route de Saint-Georges-D'Orques .	Des itinéraires piétons et cyclables seront réalisés d'ici le printemps 2024 sur : - L' avenue de Kalkar ; - L'ancienne route de Lodève ; - La rue du Pergasan ; - Le chemin du Perret . La création d'un itinéraire cyclable le long de l' avenue de Fontcaude .	Des règles de partage de l'espace public communes aux 31 communes de la métropole. Des aménagements et une signalétique unifiés pour chaque situation (cohabitation / séparation des usages). La requalification de la route de Saint-Georges pour un meilleur partage de l'espace public.	
	« Entretien la voirie - La rue du Lou Récantou (Bonnier de la Mosson) est délabrée. »	La ville et la métropole consacrent chaque année 1,2M€ à la rénovation de la voirie communale . Un programme pluriannuel définit les priorités.		L'inscription de la rénovation de la rue Bonnier de la Mosson dans une prochaine campagne de travaux.	
	« Entretien certains passages entre les maisons laissées à l'abandon (cf. passage rue des Grives, rue des Cigales) »			L'augmentation des fréquences de nettoyage.	
	« Elargir le passage des alouettes »				Les propriétés privées implantées de part et d'autre du passage ne permettent pas cet élargissement.
	« Tunnel en dessous de la place (mairie, école) »				La métropole compétente n'y est pas favorable (circulation des transports en communs).
	« Elargir le pont de la Mosson »				Il s'agit d'une dépense conséquente pour un impact relatif sur le trafic, eu égard au gabarit des voies côté Montpellier.
	« Rendre le pont Mosson de Juvignac accessible uniquement aux piétons, vélos et véhicules d'urgence et navette pour aller au tram »				Seul franchissement entre JUVIGNAC et MONTPELLIER.
Repenser le plan de circulation	« Mettre des sens de circulation dans les quartiers »			Réinterroger les conditions de circulation et de stationnement.	
	« Installer des sens uniques par endroit »				
	« Revoir les plans de circulation pour ne plus avoir d'embouteillages toxiques »				Dans ce cadre, des sens uniques pourront être étudiés notamment pour limiter le flux de transit (traverse JUVIGNAC sans s'y arrêter) ou faciliter la circulation des bus.
	« Organiser un plan de circulation dans les garrigues : mais ça allonge les trajets pour l'essence, la pollution »				
	« Problème du trottoir qui descend vers le parking Intermarché = pas assez large pour les piétons. Voir si possibilité de faire un sens unique avec une seule voie et agrandir la partie pour les piétons. »				
	« Intermarché : Problème du trottoir qui descend vers le parking Intermarché = pas assez large pour les piétons. Voir si possibilité de faire un sens unique avec une seule voie et agrandir la partie pour les piétons. Sécuriser l'accès depuis l'avenue de l'Europe. Obliger Intermarché à sécuriser le parking. Des passages piétons entre la plaine et les garrigues sans passer par le parking d'Intermarché/ Refaire le parking du centre commercial pour la sécurité des piétons, notamment au niveau du passage piéton en face de l'école des garrigues / Refaire / construire des passages piétons dans Intermarché (qui est le cœur de ville) - Sécuriser un passage piétons/vélos sur la rampe qui descend jusqu'à l'Intermarché et pour traverser le parking - Coulée verte autour d'Intermarché : Liaison douce avec le centre du quartier : Garrigues-Plaine »	Des réunions de travail ont été instaurées avec les principaux propriétaires des locaux commerciaux du Centre commercial des « Portes du Soleil ». L'objectif : connaître et échanger sur les stratégies d'avenir de chacun, trouver des points de convergence et surtout, avancer ensemble .			L'amélioration du confort de déplacement des piétons, des poussettes, des personnes à mobilité réduite au sein et aux abords du centre commercial.
	« Amélioration des tricolores au carrefour de l'ancienne mairie. »				
	« Revoir le carrefour de l'école de musique (faire un rondpoint ?) »				Le lancement d'une étude sur le secteur d'entrée de ville . Réinterroger à cette occasion l'intérêt et/ou le paramétrage des feux tricolores.
	« Remplacement feux par rond-point »				
	« Améliorer la synchronisation des feux tricolores (piétons, tram, vitrines) »				
	« Créer une rue traversante de la Place de la Lavande au cœur de ville »				La création ou la valorisation de continuités piétonnes inter-quartiers.
	« Créer des trottoirs, les élargir (rue des alouettes) - Revoir les trottoirs dans le quartier des Garrigues = état lamentable »	Faire de JUVIGNAC une ville « marchable » et replacer le piéton au cœur des politiques d'aménagement sont des priorités du projet municipal.	Les places de la Lavande et Saint-Michel ainsi que la rue des Alouettes seront entièrement réaménagées (2024/2025).	L'élaboration du plan piéton de JUVIGNAC.	L'accessibilité des équipements publics par les voitures, sans que celle-ci se fasse faire au détriment des autres usagers .
	« Prévoir des trottoirs suffisamment larges pour se croiser en particulier pour les poussettes, penser à des itinéraires complets sécurisés et non interrompus par manque d'espace »				
« Sécurisation des passages piétons du Triangle d'or (notamment pharmacie des allées de l'Europe) »					

LES MOBILITES 2/7

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier avec les acteurs économiques et commerçants	Les arbitrages de la Municipalité				
	Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu	
Confort des itinéraires	« Gros problèmes de soulèvement de la chaussée, des trottoirs par les racines de Pins »	Pour ces raisons, les racines des pins sont régulièrement rabotées (cf. Place de la Lavande).		L'intensification du programme de plantation d'arbres en évitant de planter les pins à proximité des trottoirs.	
	« Faire couper les haies aux propriétaires (haies qui dépassent sur les trottoirs) »			La création d'une « brigade verte » composée d'agents municipaux pour rappeler et expliquer l'importance de tailler les haies débordant sur le domaine public (Cf. gêne pour les usagers des trottoirs ou danger pour les déficients visuels).	
	« Le raccourcissement des haies a permis une plus grande visibilité des commerces. La présence d'espaces verts et de bancs est importante et il serait intéressant d'en implanter davantage sur l'allée de l'Europe tout comme de réaliser des trottoirs plus larges et plus agréables pour que les piétons puissent plus facilement s'arrêter devant les commerces. »	En 2020, quelques bancs ont été installés sur les itinéraires du quotidien avec l'appui d'un groupe de seniors.		Le déploiement de mobiliers urbains confortables pour favoriser les séjours dans l'espace public, permettre les rencontres entre habitants.	
	« Des bancs Pour le confort = mettre plus de bancs en cœur de ville / Aménager des bancs à espace réguliers. »				
	« Confort visuel > installer une fontaine ou plusieurs fontaines (pour se désaltérer) »	JUVIGNAC compte 2 fontaines sur les allées de l'Europe (giratoires Robert SCHUMANN et Charles DE GAULLE) et 1 fontaine dans les jardins de la salle Jean-Louis HERRAULT. Les habitants ne peuvent s'y désaltérer. La buvette du parc des Thermes de FONTCAUDE distribue l'eau de source de la VALADIERE, 365 jours par an. La borne fontaine du Parc Saint-Hubert distribue de l'eau potable.		L'intégration de l'eau dans les futurs aménagements publics.	
	« Améliorer la signalétique pour les piétons, directions, commerces / Il y a déjà beaucoup de passages entre les maisons pour la circulation des piétons. Il faudrait les mettre en valeur, mieux les indiquer / panneaux signalétique piétons. Ajouter des panneaux de signalisation sur l'espace public. »	Des petites réglottes indiquent les commerces de proximité.		Le déploiement d'une signalétique indiquant les temps de trajets à pied comme un facteur déterminant d'incitation à la marche.	
	« Pour favoriser l'accès piéton l'acquisition de chariots à roulettes de qualité et robustes, aptes à gravir quelques marches »				La ville n'a pas vocation à fournir des chariots à roulettes aux Juvignacois.
	« Adapter l'espace public aux PMR »	En 2020, JUVIGNAC a créé sa Commission Communale Pour l'Accessibilité de Tous baptisée "CCPAT". La commission réunit élus, techniciens, représentants du monde du handicap (déficient visuels, moteurs, auditifs...), habitants et commerçants. Le bilan d'activité annuel 2022 est disponible sur le site internet de la ville. Dans le cadre de la CCPAT, la ville et la métropole ont notamment réalisé les travaux de mise en accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de 6 quais de bus (arrêts) desservis par la ligne n°25.	La livraison en 2024 du complexe sportif Ludwig GUTTMANN 100% accessible.		
	« Matérialiser les places de stationnement dans les quartiers pour libérer les trottoirs »	Le stationnement constitue un élément clé des politiques de mobilité.		Un plan de stationnement non pas pour bannir la voiture de la ville, mais pour optimiser la circulation des personnes mobiles .	
	« Faciliter l'accession aux trottoirs pour les personnes à mobilité réduite, pour les poussettes, »				
« Des trottoirs éclairés / Eclairage des constellations / Augmenter l'éclairage la nuit (détecteur de mouvement) / LEVIERS : libération des trottoirs (éclairés) / Eclairage nocturne à amplifier / Eclairage piétons + piste cyclable le long de l'Avenue de l'Europe (type phosphorescence) »	Le parc d'éclairage public de JUVIGNAC (2800 points lumineux) est équipé de réducteurs de puissance permettant d'abaisser l'intensité lumineuse la nuit, de préserver la biodiversité nocturne et de réduire la facture énergétique .		Etudier l'extinction totale de l'éclairage public sur certains itinéraires de la commune. Etudier la mise en place de détecteurs de présence .		
« Végétaliser les rues dans l'hypercentre - Végétaliser les cheminements » « Végétalisation des deux axes principaux »		D'ici 2025, JUVIGNAC souhaite verdir les allées de l'Europe, les places Saint-Michel et Lavande, la rue des Alouettes, le quartier des Constellations dans lequel s'implante le Collège.	Intensifier le programme de plantation d'arbres , de bancs, de jeux favorables à la détente, aux micro-séjours, à l'ombre, à la biodiversité, et au rafraîchissement de l'air.		
« Fermer la circulation entre la mairie et le rond-point Charles De Gaulle. »			Sera étudié dans le cadre du réaménagement des parvis de l'école et de l'Hôtel de ville.		
Des services vélo	« Magasin de vélo dans Juvignac ? »	A Juvignac, INTERSPORT vend et répare des vélos. Depuis 2020, INTERSPORT a réparé 650 vélos grâce à la prime réparation de la Métropole.	« REVE DE VELO » ; spécialisé dans la vente, la réparation et la location de vélos sportifs, ouvrira ses portes, Place du Soleil, d'ici le printemps 2024.		

LES MOBILITES 3/7

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier avec les acteurs économiques et commerçants		Les arbitrages de la Municipalité				
		Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu	
Des services vélo	« Atelier de réparation »	Le premier atelier de réparation a été proposé lors de « BOUGE ! » 2022 avec l'association « Le Vieux Biclou ».	Un programme d'animations sera déployé afin d'encourager la pratique du vélo : ateliers de remise en selle, de réparation, ...			
	« Station gonflage vélos »			L'implantation de stations de gonflage.		
	« Instaurer des vélib' à louer / Vélib' / Vélo en libre-service / Vélos en libre-service à Juvignac / location vélo »			La métropole étudie l'opportunité de proposer ce service aux habitants des 31 communes.		
	« Un système de location de vélos électriques sur une durée limitée (quelque mois) à des tarifs très faibles donc incitatifs. »					
Incitations financières	« Aide financière / Plus d'aides de la mairie / Proposer une subvention en plus de celle de la métropole pour l'achat de vélo électrique / La mairie devrait versées des subventions aux habitants pour acheter des vélos électriques »	Grâce à la prime métropolitaine de 500€, 1000 Juvignacois (8% de la population) ont acheté un vélo électrique. 500€ cumulables avec : <ul style="list-style-type: none"> Le « Bonus Vélo » de l'Etat ; « L'Eco-chèque Mobilité » de la Région Occitanie ; Le « Chèque Hérault Vélo » du Département de l'Hérault Soit 1150 € d'aides cumulables ! <p>D'autres aides existent :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1000€ pour l'achat d'un vélo cargo électrique neuf ; 200€ pour l'achat d'un vélo électrique d'occasion ou un kit d'électrification. 	La prime de 500€ est reconduite jusqu'au 31 décembre 2023.		La commune n'envisage pas de compléter les dispositifs déjà nombreux et cumulables.	
Réseau cyclable continu sécurisé	« Vraies pistes cyclables séparées, sécurisées, continues, entretenues, éclairées, piste cyclable bidirectionnelle, voies vertes... dans Juvignac (à la Plaine, Hauts de la Fontcaude, cœur de ville...) et jusqu'à Montpellier, Lavérune... »	La piste cyclable à double sens aménagée en 2022 sur le pont de la RN109 constitue la première étape du programme de requalification qui sera mené sur la route de Saint-Georges .	De nouveaux itinéraires cyclables seront réalisés d'ici le printemps 2024 sur : <ul style="list-style-type: none"> L'avenue de Kalkar ; L'ancienne route de Lodève ; La rue du Pergasan ; Le chemin du Perret. 	Requalifier la route de Saint-Georges pour un meilleur partage de l'espace public.		
	« Développer les pistes cyclables »			La création d'un itinéraire cyclable le long de l' avenue de Fontcaude .		
	« Des pistes cyclables prioritaires sur les voitures / priorité aux cyclistes lors des traversées de route »	La métropole et la ville ont réalisé depuis 2021 des campagnes de traçage au sol afin de renforcer la visibilité des traversées cyclables .		L'instauration de règles de partage de l'espace public partagées avec les 31 communes de la Métropole.		
	« Pistes cyclables : STOP pour ne pas générer plus d'embouteillages - Des pistes cyclables continues, mais sans rogner sur l'espace dédié aux automobiles »					
Parkings vélos	« Eclairage piétons + piste cyclable le long de l'Avenue de l'Europe (type phosphorescence) »			L'expérimentation des peintures phosphorescentes et réfléchissantes.		
	« Pas de parking vélo à l'école municipale de musique alors que des travaux viennent d'être réalisés »		4 arceaux vélo, 1 place pour personne à mobilité réduite et 3 bancs seront installés pour l'ouverture de l'école.			
	Mettre des parcs à vélo en centre-ville / garages à vélo / arceaux à côté de tous les commerces / stationnements cycles sécurisés. Intermarché / plus d'emplacements sécurisés pour attacher les vélos / En centre-ville manque espaces clôturés, sécurisés, parkings sécurisés / arceaux pour arrêts de courte durée	20 arceaux vélo ont été implantés sur la Place du Soleil et 4 sur la Place de la Lavande.	60 arceaux vélo seront déployés d'ici la fin de l'année 2023 sur l'espace public, et 30 supplémentaires d'ici juin 2024.		L'implantation de garages à vélos sécurisés ou des bornes de recharges (compétence métropole)	
	« Positionner différentes bornes ou des parkings vélos sécurisés à proximité des commerces »	24 arceaux de stationnement temporaires sont déployés à l'occasion des événements organisés par la ville.				
Sécurité routière	« Parking vélos près des commerces avec recharges »					
	« Les pistes cyclables au niveau des allées de l'Europe et le parc canin sont de bonnes idées, mais il est nécessaire de renforcer la signalétique pour limiter les incivilités de la part des piétons ou cyclistes »	JUVIGNAC a obtenu en 2021 le label « Ville Prudente » décerné par la Prévention Routière.	Les règles de priorité sur certaines portions des allées de l'Europe vont être clarifiées et la signalétique renforcée .	Déployer le plan d'actions défini dans le cadre du label Ville Prudente : <ul style="list-style-type: none"> Education routière des enfants et des adolescents ; Sensibilisation des citoyens ; Aménagement de la commune. 		
	« Code cyclable (trottinettes incluses) pour sécuriser les lieux de circulation / Une réglementation plus claire pour la circulation des vélos, trottinettes (signalisation spécifique) »					
	« Obliger les propriétaires de vélo à avoir les équipements de sécurité casque, feux et klaxon et un contrôle de la police municipale. »	Les 142 CM2, participants de la première édition « Savoir Rouler à Vélo », ont reçu un kit composé d'un casque , d'un gilet de sécurité et d'un écarteur de danger.	La Police Municipale veille au respect du code de la route quelque soient les usagers : voitures, bus, vélos, trottinettes, piétons...	L'intensification des campagnes de sensibilisation.		
		S'agissant du port du casque, il est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans , et facultatif pour les adultes.				

LES MOBILITES 4/7

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier avec les acteurs économiques et commerçants		Les arbitrages de la Municipalité				
		Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu	
Faciliter l'utilisation des transports collectifs	« Gratuité des transports en commun pour les Juvignacois »	Les transports en commun sont gratuits le week-end pour tous et 365 jours par an pour les - de 18 ans et les + de 65 ans.	La gratuité pour tous à compter de décembre 2023 !			
	« Améliorer la police des transports, préalables indispensables à l'utilisation du tramway par nos enfants »	Une Police Métropolitaine des Transports (PMT) , constituée de 42 policiers, a été créée en 2023. Elle interviendra 7j/7j sur l'ensemble du réseau en partenariat avec les Polices Nationale, Municipales et la Gendarmerie.				
	« Pouvoir prendre trottinettes et vélos dans les transports en commun »	Le Tram accueille les vélos en dehors des heures de pointe et les trottinettes pliées.			Les bus ne prennent pas les vélos.	
Offre et intermodalité	« Réseau à améliorer (fréquence, desserte, amplitude) / Augmenter la fréquence du passage du bus 25 pour améliorer l'accessibilité des usagers de leur domicile à l'arrêt de tram de Juvignac. Le 25 doit aussi aller jusqu'à la Mosson. Plus de bus, ligne 3 > terminus Juvignac tout le temps (pas la Mosson) / augmenter la fréquence des trams et des bus, adapter les horaires »	JUVIGNAC, est desservie par le Tram (ligne 3) et quatre lignes de bus (n°25, n°34, n°40 et n°42).		Différents scénarios d'amélioration à court, moyen et long terme de l'offre actuelle dont la mise en place d'un service de navettes de desserte des quartiers et de rabattement au tram et aux lignes de bus.		
	« Améliorer l'intermodalité tram bus »	Le problème n'est pas le réseau, mais les fréquences de desserte ainsi que les problèmes d'exploitation affectant le tramway.				
	« Développer l'offre Transport en Commun sur des quartiers éloignés (Fontcaude, Martinet, West Cottage) »	JUVIGNAC a donc proposé à la Métropole et la TaM, qui l'ont accepté, de monter un groupe de travail pour activer la recherche de solutions .				
	« Disposer de minibus voire d'une navette gratuite à l'intérieur de la ville »	Ces problèmes aigus d'exploitation sont pris très au sérieux par la métropole compétente et son délégataire.				
	« Créer une navette électrique qui dessert les quartiers et le tram - création d'une navette pour faire le tour de Juvignac et permettre aux personnes de se déplacer sans prendre la voiture (idéal pour les personnes âgées) »					
	« Navettes électriques gratuites qui desservent tous les quartiers de Juvignac (abris bus à l'ombre avec panneau solaires intégrés) »					
	« Remplacer le gros bus 25 par un minibus/ Créer un service de minibus à l'hydrogène (pas électrique) »				La métropole a renoncé au projet de bus à l'hydrogène, en raison des coûts d'exploitation jugés trop élevés.	
	« Les arrêts de bus ne doivent pas être situés sur la voie de circulation »				Les bus sont prioritaires quand ils quittent leur arrêt ; les conducteurs doivent faciliter leur passage.	
	« Le parking de tram devrait être plus grand pour faciliter l'accès au tram et payant pour les gens qui ne paient pas le tram »	Le quartier des Constellations compte près de 2000 places de stationnement : 628 places sur voirie et 1300 places en sous-sol pour 1500 logements. Pour autant, les places de stationnement sont peu disponibles. La rotation est insuffisante.	16 places supplémentaires seront créées à proximité de la Place du Soleil. Le parking Jean MOULIN sera couvert d' ombrières photovoltaïques.		L'opportunité de définir des règles de stationnement pour différents utilisateurs, différents usages et différents types de véhicules. L'objectif recherché sera de garantir une disponibilité de places.	L'agrandissement du parking de la Salle Jean MOULIN n'est pas envisagé.
	« Prolonger le tram - Tram jusqu'à l'A75 pour limiter les passages dus à la branche d'autoroute / Prolonger TRAM jusqu'à Saint-Hubert / Rallonger la ligne de tramway jusqu'à la salle Maria Callas / Prolonger la ligne de tram avec un terminus du tram au rond-point Jean Monnet pour éviter le trafic à Juvignac »	Dans le cadre du groupe de travail associant la ville, la Métropole et la TAM, divers scénarios ont été identifiés. Ils sont en cours d'étude.				
« Création d'un PEM (pour éviter la traversée de Juvignac) »	<ul style="list-style-type: none"> Le prolongement de la L3 jusqu'au futur Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de Courpouyran ; La création d'un bus express transitant par les Allées de l'Europe ; Le doublement des rails entre les stations Mosson et Juvignac ; La création d'un arrêt d'intermédiaire entre les stations Mosson et Juvignac. 					
« Eviter que le terminal du tram soit dans un quartier mais qu'il se retrouve plutôt à l'extérieur du cœur de ville »						
« Prévoir un parking tram avec navettes - Mettre en place un circuit de navettes allant au parking du tram »						
Transport à la demande (TAD)	« Développer le transport à la demande pour les personnes handicapées / Développer des taxis à la demande pour les personnes âgées »	Depuis 2019, la ville propose un service gratuit de Transport A la Demande (TAD) aux Juvignacois titulaires de la « Carte Seniors ». Le TAD fonctionne 5 demi-journées par semaine.	La commune va acheter des quadricycles électriques pour transporter de manière durable et ludique, notamment les enfants du centre de loisirs.	L'augmentation des amplitudes du service de Transport A la Demande.		
	« Navettes intra communales : instaurer un service à la demande »					

LES MOBILITES 5/7

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier avec les acteurs économiques et commerçants	Les arbitrages de la Municipalité			
	Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu
<p>Ralentir la vitesse</p> <p>« Éviter de rendre la voiture attractive avec des axes de circulation à 30 km/h »</p> <p>« Plus de ralentisseurs sur certaines routes / Ralentisseurs, chicane sur l'avenue de l'Europe / pour réduire la vitesse mettre des chicanes fleuries / Mettre plus de ralentisseurs car on roule trop vite vélos trottinettes et les piétons. »</p> <p>« Plus de ralentisseurs sur certaines routes / Pour le trafic automobile mettre des chicanes / Réduire la vitesse des voitures = sécuriser en priorité des lieux où il y a des enfants (écoles, stades) par des chicanes »</p> <p>« Les ralentisseurs ne font pas l'unanimité (dangereux pas toujours bien placés) »</p> <p>« Des chicanes végétalisées »</p> <p>« Installer des chaussées à bandes chantantes / Refaire les chaussées »</p> <p>« Des passages piétons en trompe l'œil pour inciter de façon ludique le freinage des automobilistes à l'approche des passages piétons »</p> <p>« Sensibiliser la population, abaisser la vitesse pour moins de pollution »</p> <p>« Des radars / Mettre des radars pédagogiques dans les rues principales »</p>	<p>Pour atteindre son objectif de ralentissement des vitesses pratiquées et d'adoucissement de la ville, la municipalité fait le choix de requalifier significativement les voiries pour un meilleur partage de l'espace public.</p> <p>La métropole réalisait en 2022 une importante campagne de communication sur le partage de l'espace public et les effets du vélo sur la santé.</p>	<p>La requalification des Allées de l'Europe et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La parcelle de l'ex-Station Total ; - Le carrefour giratoire Charles DE GAULLE ; - Le parvis de l'hôtel de ville et de l'école des Garrigues ; - Le carrefour Robert SCHUMANN. <p>Un premier déploiement de radars pédagogiques interviendra dès 2023.</p>	<p>La requalification de la route de Saint-Georges-d'Orques pour un meilleur partage de l'espace public.</p> <p>Un outil d'aménagement à expérimenter.</p> <p>Le déploiement sur les traversées piétonnes de traçages pédagogiques et ludiques.</p> <p>L'intensification des campagnes de sensibilisation.</p>	<p>Le « ralentisseur » ne constitue pas une réponse pertinente notamment parce qu'il occasionne du bruit pour le voisinage.</p> <p>A JUVIGNAC, un chauffeur de bus franchit en moyenne 280 fois par jour un ralentisseur ! Mal de dos, casse sur les bus, inconfort des passagers.</p> <p>Les bandes sonores sont préconisées sur les autoroutes.</p>
<p>Réduire le trafic de transit</p> <p>« Réduire le trafic de transit - Réserver la traversée de Juvignac aux habitants (beaucoup trop de transit actuellement sur le pont de la Mosson) / Circulation catastrophique à cause des voitures, tout est bouché le matin. Juvignac = goulot d'étranglement = bretelle ? Déviation ? Immense passerelle ? / Pour éviter trop de trafic dans Juvignac, notamment les automobilistes venant de Montarnaud/ Vailhauquès et transitant par Juvignac pour accéder à Montpellier, il faut créer un hub de communication au niveau de Naussargues (au lieu de faire une aire de stationnement pour gens du voyage) »</p> <p>« La circulation étant bloquée, ouvrir une nouvelle sortie depuis Fontcaude vers Grabels. / quand aura-t-on la sortie de l'A75 (peu existante depuis...) raccourciement pour externaliser le passage de Juvignac »</p> <p>« Faire appliquer la ZFE, Désengorger les passages par Juvignac pour Montpellier. »</p> <p>« Limiter que Juvignac soit une voie de passage entre l'autoroute et le bas de la Mosson »</p> <p>« Dissuader la circulation en provenance de l'Ouest (route de St Georges etc.) »</p> <p>« Dissuader la circulation de transit en provenance du Nord »</p> <p>« En restreignant / contraignant les circulations sur les allées de l'Europe / la route de Saint-Georges d'Orques / la rue du Poumpidou ? (Chicanes végétalisées) »</p>	<p>Plus de 50% des voitures qui traversent JUVIGNAC proviennent de la N109 (A750) ou de Saint-Georges-d'Orques.</p> <p>Les livraisons, en 2025 de la Liaison Intercantonale d'Évitement du Nord de MONTPELLIER (LIEN) et en 2029 du Contournement de MONTPELLIER (COM) permettront aux automobilistes de l'ouest héraultais de contourner MONTPELLIER et donc JUVIGNAC.</p> <p>La circulation dans JUVIGNAC, la tranquillité des habitants et la qualité de l'air qu'ils respirent seront améliorées.</p>	<p>JUVIGNAC fait le choix lutter contre le transit pour favoriser la desserte locale et la qualité de vie des Juvignacois.</p> <p>Deux moyens principaux seront utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réforme du plan de circulation et notamment la modification de certains sens de circulation pour contraindre le transitaire (qui traverse sans s'arrêter) et faciliter la desserte résidentielle ou commerciale ; - Des aménagement de voirie qui assurent un meilleur partage de l'espace public, ralentissent les vitesses et « contraignent » ceux qui ne souhaitent « que » traverser, qui se résignent à terme à emprunter d'autres itinéraires conçus pour le transit, tels l'A750, le LIEN ou le COM. <p>Le LIEN aboutit sur l'échangeur de l'A750 à proximité du la future aire d'accueil des gens du voyage.</p>	<p>La finalisation par la Direction Interrégionale des Routes (DIR) des travaux de construction de la bretelle de sortie de l'A750.</p>	<p>Le contrôle du respect des dispositions de la ZFE (vignettes CRIT'AIR) nécessite l'installation par l'Etat, de matériel de contrôle adapté.</p>
<p>Développer le covoiturage</p> <p>« Des espaces de co-voiturages / proches des arrêts de bus / créer un outil pour favoriser le covoiturage »</p> <p>« Covoiturage : afin de limiter la circulation des gens qui ne font que passer par la commune, une aire aux entrées de la commune (autoroute, rond-point de Mac Do) »</p> <p>« La réalisation d'un parking extérieur pourrait être une réponse à la problématique du covoiturage ou des voitures tampons en centre-ville. »</p> <p>« Parking au niveau du carrefour giratoire Jean MONNET »</p> <p>« Un parking dissuasif au niveau ou après Courpouyeran »</p> <p>« Créer un parking de délestage inciter les gens à prendre les transports en commun »</p> <p>« Aire de covoiturage proche du futur terminus Tram et P+R. Centralité multimodale (côté Courpouyeran) »</p> <p>« Aire de covoiturage entrée de ville »</p>	<p>KLAXIT est le service de covoiturage du quotidien sur le territoire métropolitain.</p> <p>Tous les trajets réalisés grâce à l'application et ayant pour origine ou destination l'une des 31 communes de la Métropole, permettent aux conducteurs d'être rémunérés et aux passagers de voyager gratuitement.</p> <p>Les passagers voyagent gratuitement ; les conducteurs sont rémunérés entre 2€ et 4€ pour chaque passager transporté.</p> <p>En 2023, près de 29 000 métropolitains étaient inscrits sur la plateforme pour un total de 10 456 000 km parcourus.</p>		<p>La création d'une aire de covoiturage au sein du futur pôle d'échange multimodal (PEM) de Courpouyeran, à proximité du carrefour giratoire Jean MONNET et de la sortie de l'A750.</p>	

LES MOBILITES 6/7

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier avec les acteurs économiques et commerçants	Les arbitrages de la Municipalité				
	Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu	
<p>Réduire le besoin d'utiliser la voiture</p> <p>« Nous souhaitons davantage de travail sur place ainsi nous éviterons un certain nombre de déplacements automobile »</p> <p>« Être incitatif mais non répressif car certains quartiers éloignés > voiture obligatoire »</p> <p>« Décentraliser les industries et rééquilibrer leur répartition au sein de la métropole »</p>	<p>Le développement économique relève de la compétence de la métropole.</p> <p>Pour autant JUVIGNAC s'attèle à faciliter l'implantation d'activités commerciales et artisanales sur son territoire : pharmacie, magasin de vente et location de vélos, Hôtel de la source de la Valadière...).</p>		<p>Le projet MED VALLEE et la perspective d'une implantation économique de haute valeur ajoutée sur le quartier du PERGASAN.</p>		
<p>Stationnement voiture et deux roues motorisées</p>	<p>« Stationnement aux Constellations sous dimensionné »</p>	<p>Sur le quartier des Constellations sont réunis un terminus de Tram, la ligne de bus n°25 et près de 2000 places de stationnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 628 places de surface, publiques ; - 1380 places en sous-sol, privées ; <p>70 places publiques construites à l'initiative de la ville se situent en pied d'immeuble ce qui porte à confusion ; les résidents les considérant en effet comme privées.</p>	<p>16 nouvelles places de stationnement seront créées à proximité des commerces et de l'aire de jeux des Constellations.</p>	<p>Réaffirmer le vocation publique de ces 70 places de parking.</p> <p>L'opportunité de définir des règles de stationnement pour différents utilisateurs, différents usages et différents types de véhicules. L'objectif recherché sera de garantir une disponibilité de places.</p> <p>La construction des parcs de stationnement souterrains est onéreuse et complexe du fait de la présence de nombreux réseaux.</p>	
	<p>« Augmenter les parkings souterrain, public et sur les surfaces privatives »</p>				
	<p>« Problème de stationnement dans la zone terminus tram / complexe sportif et futur collège »</p>				
	<p>« Déplacer le marché à la mairie pour pouvoir stationner »</p>				<p>Le marché de plein air est un élément de vitalité pour le quartier et les quelques 3 000 juvignacois qui y résident.</p>
	<p>« Penser aux parkings proches des aménagements publics (parcs, école, futur collège) »</p>	<p>Toutes les écoles disposent d'un parking :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 85 places / école Nelson MANDELA ; • 65 places / l'école Maurice BEJART ; • 50 places / l'école de Fontcaude ; • 30 places / l'école des Garrigues. 	<p>Des places « dépose-minute » le long de la Rue Callisto, à proximité du collège. Des stationnements réservés aux bus scolaires et aux véhicules transportant les élèves à mobilité réduite (GIHP).</p>	<p>L'opportunité d'aménager un « dépose-minute » sur le secteur du terrain TOTAL.</p> <p>La création d'un parking à proximité du Parc Saint-Hubert (80 places).</p>	
	<p>« Déposes-minutes : parking stationnement au disque (accès collège) »</p>	<p>29 places de stationnement réglementées par des disques facilitent actuellement l'accès aux commerces des Constellations.</p>			
	<p>« Ajouter un étage au parking d'Intermarché »</p>	<p>4 bornes de recharge électrique sont à disposition de la clientèle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 au niveau supérieur du parking d'INTERMARCHÉ (devant BIO & SENS) ; - 2 à la station-service INTERMARCHÉ. 			<p>Le parking d'Intermarché est privé. Il est destiné aux clients du centre commercial.</p>
	<p>« Stationnement en hauteur (sur parking existant) + bornes de recharge voiture »</p>				
	<p>« Place Chabrier : parking à stationnement limité, desservi par la navette du centre-ville »</p>				
	<p>« Création de dépose-minute en cœur de ville, proche d'Intermarché afin que les juvignacois qui ne peuvent pas se déplacer à vélo aient pu accéder à proximité des lieux clés de la ville. »</p>			<p>A intégrer à la réflexion sur les navettes.</p>	
	<p>« Prévoir à proximité des commerces des espaces de stationnement gratuits durant 45mn puis payants pour assurer la rotation »</p>			<p>Les places de stationnement à proximité des commerces et des équipements publics doivent offrir un maximum de places disponibles.</p> <p>De l'intérêt de réglementer le stationnement pour lutter contre les voitures ventouses, favoriser cette rotation et garantir la disponibilité des places.</p>	
	<p>« Réalisation d'un parking souterrain ou aérien qui permettrait de limiter la place de la voiture dans l'espace public. Pour cela il est essentiel de coordonner les différents modes de déplacement pour faciliter l'accueil des personnes extérieures. »</p>			<p>Opportunité d'aménager un parking aérien dans le cadre du pôle d'échange multimodal (PEM) de Courpouyran.</p>	
<p>« Des stationnement PMR à plusieurs endroits en ville »</p>	<p>Une place réservée aux personnes à mobilité réduite (PMR) a été créée place de la Lavande.</p>	<p>En concertation avec la Commission Communale pour l'Accessibilité de Tous, (CCPAT) des places PMR seront aménagées devant l'école de Musique et de Théâtre Nadia et Lili BOULANGER et sur le parvis de l'Ecole Maurice BEJART.</p>	<p>Déployer une offre de stationnement qualitative pour tous et partout et notamment pour les personnes à mobilité réduite.</p>		
<p>« Créer du stationnement deux roues motorisés (moto, scooter) »</p>	<p>10 arceaux moto ont été implantés sur la Place du Soleil à proximité des commerces et équipements publics.</p>		<p>Un plan de déploiement d'arceaux moto, afin de faciliter leur stationnement et limiter l'encombrement des trottoirs, réservés aux piétons.</p>		

LES MOBILITES 7/7

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier avec les acteurs économiques et commerçants		Les arbitrages de la Municipalité				
		Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu	
Réglementer le stationnement	« Augmenter les zones de stationnement bleu (limité en durée) »	29 places à durée limitée (disques) sur les 628 du quartier, permettent de réglementer l'accès aux commerces et équipements de la Place du Soleil.	Au-delà du nombre de places, l'enjeu est surtout celui de leur disponibilité. A cet égard, la réglementation doit être considérée comme un élément de facilitation.	Définir le plan de stationnement de JUVIGNAC : un plan qui pas vocation à bannir la voiture, mais à optimiser la circulation des personnes . En cela, le stationnement constitue un élément clé des politiques de mobilité. Définir des règles de stationnement pour différents utilisateurs, différents usages et différents types de véhicules. Communiquer sur la stratégie de stationnement et encourager les changements de comportement . Garantir grâce à la rotation des places disponibles, l'attractivité des commerces du marché de plein air, l'accessibilité des équipements publics, la qualité de vie des résidents. Lutter contre les voitures ventouses .		
	« Non au stationnement payant / Stationnements payants si non-résidents et gratuits pour les résidents / Pas de stationnement payant, pitié, ni réglementé / Pas de stationnement payant puisqu'il n'y a pas de places suffisantes pour se garer »					
	« Réglementer le stationnement (disque) »					
	« Pas d'horodateurs payants pour les résidents de Juvignac. »					
	« Des zones vertes pour le stationnement des résidents »					
Bornes de recharge Ombrières photovoltaïques	« Créer des bornes de recharges électrique »	6 bornes de recharge électrique sont implantées sur la commune : - 2 stations REVEO au sein du quartier des Constellations ; - 2 stations REVEO sur le parking d'Intermarché ; - 2 stations privées à la station-service d'Intermarché.	La métropole est compétente en matière de déploiement des bornes de recharges électriques sur les 31 communes. Elle vient de lancer un appel à manifestation d'intérêt dans le but de trouver l'opérateur en charge du déploiement. La ville projette de déminéraliser certaines zones de stationnement au sein du quartier des Constellations.	Déploiement progressif de la déminéralisation des zones de stationnement et des cours de récréation. Déployer un programme de renaturation des rues, privilégiant la plantation d'arbres pour créer de l'ombre et éviter des « masquer » les commerces.		
	« Prises électriques voitures électriques publiques »					
	« Interrogations sur le nombre et la localisation des bornes de recharge dans la commune. »					
	« Espaces végétalisés sur les parkings, qui doivent accueillir des arbres. Prévoir, plutôt que des haies, des arbres pour garder la visibilité sur les commerces tout en apportant de l'ombre. »					
	« Ombrières photovoltaïques »		4 ombrières photovoltaïques sur parking vont être construites dont une sur le parking Jean MOULIN à proximité du Tram.			
	« Doubler le parking du tram terminus Juvignac pour un étage avec panneaux solaires »					
Divers	« Problème de sécurité, présence de la police municipale ? Plus de police municipale pour faire la circulation »	La police municipale de JUVIGNAC compte 14 policiers expérimentés et un centre de surveillance urbaine (CSU).				
	« Quand on sait que la création du collège va se faire sur le même secteur et que ça va apporter des centaines de véhicules supplémentaires ? Déplacement du collège ? Avis mitigés sur la table / La circulation est déjà intense et génère des embouteillages à toute heure de la journée. Le collège et l'emplacement retenu pour le collège vont empirer la situation / Pas de collège à l'entrée de Juvignac / Ne pas enclaver le collège dans la ville »		300 licenciés du Club de Foot déplacés sur le futur complexe. Cela représente autant de véhicules qui ne circuleront plus dans le quartier. Sur 690 collégiens : 350 habitent Juvignac, 125 habitent Lavérune, desservie par un réseau de transport scolaire gratuit ; 140 habitent Saint-Georges, desservie par un réseau de transport scolaire gratuit, 75 habitent à Montpellier, desservie par le Tram et les pistes cyclables.			Les travaux du Collège ont débuté sur le site de l'ancien Stade PENARANDA.
	« Beaucoup d'incivilités de casse, retour des agents communaux plus disponibles que ceux de la métropole. »	Le transfert de la compétence "voirie" à la Métropole en 2015 a constitué une vraie opportunité pour JUVIGNAC et les juvignacois. Aujourd'hui, ce sont plus de 60 techniciens métropolitains qui interviennent quotidiennement sur les territoires des communes de Juvignac, Grabels, Saint-Georges et Murviel-lès-Montpellier.				
	« Améliorer la lutte contre le véhicule ventouse / enlever / Verbaliser »	241 véhicules ont été mis en fourrière par la police municipale depuis 2020.				
	« Taxi - taxis vélos »	Depuis 2018, la compétence taxi a été transférée à la Métropole. Les nouvelles licences sont attribuées en priorité aux transports médicaux.		L'opportunité de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour susciter l'envie chez un opérateur privé.		
	« Système de télépéage pour limiter le flux »					La ville ne souhaite pas instaurer de péages.
	« Supprimer le portail à côté du gymnase »		Ce portail, qui était autrefois celui qui marquait l'entrée du complexe sportif des GARRIGUES (reliant la rue des CIGALES à la rue Jean MOULIN), à vocation à être supprimé afin de préserver la cadre de vie quotidien des habitants du quartier. L'objectif recherché est de supprimer le trafic transitant par ce quartier, et de dédier le passage aux piétons et vélos, notamment les futurs collégiens.			

L'HABITAT 1/8

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier avec les acteurs économiques et commerçants	Les arbitrages de la Municipalité			
	Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu
« Ne pas démolir l'existant »	La charte pour la qualité urbaine et paysagère mise en place par la ville dès 2020 défend explicitement la préservation de l'existant, le JUVIGNAC qui existe déjà, elle invite les porteurs de projet à s'intégrer harmonieusement dans l'environnement urbain existant, à respecter le paysage, les vis-à-vis.			
« Pas d'expropriation » « Nous donner envie de rester à Juvignac et ne pas se sentir obligés de vendre avec dévalorisation des biens »	La mention d'exproprier a été retirée de la convention liant la Ville de JUVIGNAC, l'EPF et la métropole. La décision a été entérinée en conseil municipal le 26 juin 2023.			
« Bloquer le plan d'occupation des sols pendant X années, le temps nécessaire pour réorganiser la ville »	Le PLU actuel est très permissif. Le PLUi CLIMAT , en cours de révision, sera plus protecteur et préservera mieux le JUVIGNAC d'aujourd'hui.			
« Limiter la construction en hauteur à travers le PLUi » « Garder l'authenticité, les anciennes maisons les Chalandonnettes - Juvignac, un village historique qui a su préserver ses chalandonnettes et ses maisons en pierre » « Limiter les hauteurs à R+1 dans toutes les zones pavillonnaires : style « chalandonnettes » » « Pas le modèle des Constellations - cités à bannir » « Stop aux constructions démesurées et à la bétonisation excessive. » « Stopper la création de nouveaux logements, ne plus construire » « Maîtrise démographique - Limiter les nouveaux arrivants en limitant le nombre de nouvelles constructions. » « Il est proposé de ne pas construire dans le centre-ville mais de construire sur d'autres communes éloignées (Ganges, Lodève, Bédarieux, ...) et de développer des bus ou car à haut niveau de service. » « Distances suffisantes entre voisins - n'avoir aucune construction haute car on veut voir le ciel » « Ne pas faire d'immeubles quel que soit leur gabarit, ne pas dépasser R+1, (R+1 acceptable mais pas au-delà) s'il doit y avoir des logements, il faut que ce soit en R+1. » « Ne pas dépasser R+2 » « Petits commerces de proximité avec de l'habitat au-dessus (R+2 max) » « Avec des commerces en Rez-de-chaussée » « Fixer un COS et limiter les constructions sur des terrains inférieurs à 400 m ² » « Seul endroit possible [pour construire] : NETTO ».	L'objectif du PLUi CLIMAT est d'être plus protecteur de l'existant et de bien prendre en compte : - Les risques majeurs (inondation, feux de forêt, ...) - La préservation de la biodiversité , - La protection des espaces agricoles et naturels - Une offre diversifiée de logements (jeunes, familles recomposées, personnes âgées, ...), - Un développement économique équilibré et maîtrisé. Aucune nouvelle zone d'extension urbaine ne sera créée et la forme urbaine des quartiers pavillonnaires à l'image des Garrigues et de la Plaine sera maintenue: limitation de la hauteur à R+1, limitation des emprises constructibles et nécessité de conserver de nombreux espaces perméables. Les alignements d'arbres, les masses boisées et les arbres les plus remarquables seront également préservés; soit environ 10% des surfaces urbanisées protégées au titre de la biodiversité, dont 180 arbres notables. Sur la partie centrale, les hauteurs seront limitées à R+2 maximum, et des commerces en rez-de-chaussée pourront être envisagés.	Demander des commerces en rez-de-chaussée dans les nouveaux projets de construction.	La législation n'autorise pas à réglementer le COS et à imposer des surfaces de parcelles. S'agissant de NETTO, il n'est pas prévu de demander sa démolition.	
« Pas de vente à des promoteurs - uniquement à des particuliers »				Chaque propriétaire est libre de vendre son bien à qui il veut. La ville négocie avec tous les opérateurs la qualité de leur projet. La promotion immobilière n'est pas nécessairement synonyme de projet démesuré et de mauvaise facture. Les résidences l'Echappée Belle ou Frédéric BAZILLE livrées en 2020 et 2022 en sont l'illustration.
« On ne veut pas plus d'habitat mais on peut autoriser une division parcellaire en modifiant le PLU actuel (enfants/parents) à condition de ne pas construire d'immeubles »				Cette disposition est illégale. En France, le droit de propriété est souverain. Si le code de l'urbanisme définit les occupations autorisées ou interdites, en revanche, elle ne peut pas définir les personnes "autorisées" ou "interdites".

Ne pas construire ou construire à faible gabarit et en lien avec l'existant

L'HABITAT 2/8

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier avec les acteurs économiques et commerçants		Les arbitrages de la Municipalité			
		Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu
De l'habitat intergénérationnel	« Pour réunir les habitants (jeunes, seniors, famille) penser à l'habitat participatif, inclusif, collaboratif avec des espaces communs pour créer du lien social et redonner de la vie dans un collectif et des échanges de services etc. Convivialité et solidarité au programme »	<p>La résidence AMASSA, qui sera livrée en décembre 2023 sur le quartier d'OXALIS, a été conçue dans cet esprit.</p> <p>C'est une résidence à vocation sociale inclusive et participative. Il s'agit d'un modèle innovant de résidence intergénérationnelle fondé sur des valeurs de solidarité, de partage et de convivialité. Elle cible prioritairement les seniors en situation de handicap, les seniors en situation d'isolement et elle a pour objectif de favoriser le maintien à l'autonomie. Pour cela, il sera important d'adhérer au projet de vie sociale porté par l'association L'Amandier qui sera coconstruit avec les résidents. Au sein de la résidence, une salle commune de 112 m² sera dédiée à la rencontre, aux échanges, aux moments de partage en toute convivialité.</p> <p>Afin de créer le lien entre les résidents et proposer des animations qui leur conviendraient, une animatrice sociale sera recrutée par l'association pour la coordination. Il sera également fait appel à des associations pour développer les actions comme un jardin partagé.</p>		<p>La ville réfléchit à la possibilité de déployer des logiques de colocations intergénérationnelles.</p> <p>Le marché du logement est tendu ; les jeunes (étudiants, apprentis, jeunes diplômés) ont des difficultés pour se loger. Par ailleurs les seniors souhaitent rester à domicile le plus longtemps possible.</p> <p>Le territoire de Juvignac compte de nombreuses maisons habitées par des seniors seuls et parallèlement les jeunes peinent à trouver des logements. Il s'agit effectivement de réunir ces deux besoins.</p> <p>La ville poussera à la réalisation de cet habitat mixte.</p>	
	« Essayer de trouver un habitat mixte (jeunes, vieux, famille) / Pavillons, de l'habitat partagé (notamment intergénérationnel) / Créer des résidences multigénérationnelles / Des logements mixtes, cette mixité qui améliore la qualité de vie : les jeunes ont besoin des seniors pour se projeter. Les familles permettent aux seniors de se dynamiser. C'est dans le vivre ensemble qu'on est équilibré / les étudiants logés par les personnes âgées isolées = cohabitation / échange »	<p>Un Tó Cocco'n sera réalisé ; c'est un logement en colocation dédié à 3 ou 4 personnes âgées isolées et/ou en perte d'autonomie avec une chambre réservée à un aidant.</p>			
	« Habitat inclusif multigénérationnel (seniors en RDC, personnes plus jeunes en étages) »				
Et les personnes à mobilité réduite	« Rénovation vers des habitats adaptés PMR »	<p>A JUVIGNAC, tous les bâtiments d'habitation neufs et leurs abords sont construits et aménagés de façon à être accessibles aux personnes handicapées quel que soit leur handicap.</p> <p>Par ailleurs, la ville de JUVIGNAC, avec le concours de la Métropole, s'est engagée dans la valorisation du parc de logements anciens privés dans le cadre de l'opération « Rénover pour un habitat durable et solidaire ».</p> <p>Cette opération a pour but de favoriser un habitat de qualité, économe en charges et accessible aux ménages à revenus modestes.</p> <p>Les subventions peuvent atteindre 80 % du montant des travaux pour notamment les travaux d'adaptation du logement au handicap ou à la perte d'autonomie.</p> <p>Durant les 4 dernières années, 32 logements à Juvignac ont été améliorés (621 435€ de travaux pour 398 176€ de subvention soit 64% du cout des travaux).</p> <p>Une équipe de professionnels (bureau d'études URBANIS) est mise gratuitement à la disposition du public pour l'informer, le conseiller et l'aider à rechercher les financements adaptés et à constituer les dossiers de demandes de subventions.</p>			
Des espaces partagés dans les habitations pour favoriser le vivre ensemble, des salles pour les associations	« Prévoir des espaces partagés dans les habitations pour favoriser le vivre ensemble, et aussi des salles pour les associations ».			<p>Une idée à retenir pour améliorer la programmation des futurs projets d'habitat.</p>	

L'HABITAT 3/8

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier avec les acteurs économiques et commerçants		Les arbitrages de la Municipalité			
		Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu
Des espaces partagés dans les habitations pour favoriser le vivre ensemble, des salles pour les associations	« Lieux de rencontres intergénérationnels à penser »	En 2018, la ville créait les premiers jardins potagers partagés sur le domaine du PERRET ; les jardins de JUVINIUS qui accueillent aujourd'hui 30 jardiniers.	Depuis 2022, la ville a initié trois projets pilotes en permaculture avec l'appui de l'association « Les Permaculteurs » chargée d'animer les groupes de travail associant des publics divers (habitants, enseignants, enfants, collaborateurs services municipaux ...) mais aussi de proposer des sessions de formation ou des cafés rencontres. <ul style="list-style-type: none"> • Les Jardins potagers de JUVINIUS • L'école Nelson MANDELA • Le patio de l'hôtel de ville La future résidence intergénérationnelle AMASSA qui ouvrira au cœur du nouveau quartier OXALYS comporte un jardin potager pour les résidents.		
	« Mettre en place des jardins partagés, campagne "en jardin pour tous" / Espace commun d'apprentissage, d'activités communes > proposition : jardin aux garrigues »				
Avec des services	« Service de livraison à domicile plus généralisé. »	Le service de livraison à domicile est réservé aux seniors. Il peut être mise en place de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) : après évaluation du degré d'autonomie (GIR) par le service de l'Autonomie du Conseil Départemental, la prise en charge des coûts du portage de repas varie selon les ressources et le degré du GIR • Toutes personnes avec possibilité de crédit d'impôts de 50% Plusieurs structures de portage de repas existent et livrent sur Juvignac. Pour plus de renseignements, une information, conseil et accompagnement est proposée par l'équipe de l'Espace Claude Lévi-Strauss.			
	« Services aux personnes fragiles, en situation de handicaps et la sécurité des habitants. »	En 2016, la Ville de Juvignac a adhéré aux principes de MONALISA, démarche de lutte contre l'isolement des personnes âgées fondée sur la mobilisation des collectivités locales, la coopération des acteurs et la contribution volontaire des citoyens, et met en place une équipe de bénévoles qui visite de manière régulière les seniors isolés qui en font la demande. L'espace Claude Lévi-Strauss est un équipement de proximité à vocation sociale et un lieu de ressources pour tous les habitants. Il a pour objectif de mettre en place des services inclusifs et participatifs pour tous les habitants de la commune quel que soit son âge. Il porte la politique d'action sociale spécifique aux personnes vulnérables en lien avec le CCAS et le Conseil Départemental. Il favorise l'accès aux droits de tous via l'accessibilité et l'accompagnement aux démarches numériques et développe : - des animations sur l'espace public pour tisser des liens entre les habitants et entre les générations, - des activités spécifiques aux seniors pour maintenir l'autonomie et lutter contre l'isolement. En transversal, des actions d'inclusion pour les personnes en situation de handicap sont menées ainsi que des actions de prévention.			
Pour les jeunes	« Pour les jeunes, résidence de tourisme "coté green" à requalifier en vraie résidence (et non en résidence de tourisme) »				La résidence "coté green" est privée. JUVIGNAC comporte une résidence étudiante de 130 logements gérée par le CROUS, située aux tennis municipaux : la résidence PERSEE.

L'HABITAT 4/8

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier avec les acteurs économiques et commerçants		Les arbitrages de la Municipalité			
		Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu
Du logement mixte et accessible	« Favoriser la mixité sociale »	Favoriser le parcours résidentiel de chaque habitant est un élément majeur de la politique du logement développé par la ville.	La Ville de JUVIGNAC adhérera à l'association « Organisme de Foncier Solidaire de la Métropole de Montpellier » pour répondre aux besoins de production d'une offre de logement abordable pérenne dans le temps à destination des ménages modestes et de la classe moyenne.		
	« Rechercher la mixité des âges des statuts sociaux, inclusion sociale et générationnelle »	Cet objectif, inscrit dans le Programme Local de l'Habitat (PLH), est de contribuer à ce que tout ménage puisse trouver à tout moment les moyens d'adapter ses conditions de logement à l'évolution de sa situation familiale, sociale ou économique, voire à la satisfaction de ses aspirations.	L'Organisme de Foncier Solidaire (OFS) est le seul dispositif d'accession abordable à la propriété pérenne dans le temps, le montage reposant sur la dissociation entre le bâti et le foncier :		
	« Pour les jeunes : un habitat locatif accessible à taille humaine intégrée harmonieusement dans son proche voisinage. »	Cette action passe par le développement de projets mixtes qui offre à tous les habitants la possibilité d'évoluer tout au long de leur vie : du début (faciliter l'accès au logement des jeunes), à l'étape majeure de l'accession à la propriété ou pour répondre aux accidents de la vie jusqu'à l'accueil des aînés.	<ul style="list-style-type: none"> • L'accédant à la propriété achète à TVA réduite uniquement son logement c'est-à-dire les murs ; • Il loue le terrain sur lequel est construit son logement (ou une partie du terrain pour les immeubles collectifs), à l'OFS qui reste propriétaire du terrain ; 		
	« Pour les familles : habitat à loyers accessibles intégré harmonieusement dans un environnement paysager/ Favoriser la mixité sociale -> logements abordables »	Concernant l'attribution des logements, chaque bailleur dispose de sa Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logement (CALEOL) qui examine les demandes de logement afin de statuer sur les candidatures et procéder à l'attribution des logements. Pour chaque logement, trois dossiers sont présentés.	Face à la tendance haussière des prix du logement, et du foncier en général, ce dispositif permet, grâce à la neutralisation du coût du foncier, à des jeunes ménages de devenir propriétaires de leur premier logement à des conditions avantageuses par la neutralisation du coût du foncier. L'acquisition du logement devient donc plus abordable financièrement.		
Ecoconstruction Habitat intelligent	« Equiper les bâtiments publics de panneaux solaires et encourager les commerces à faire de même. »	<p>Les toitures de l'école Maurice BEJART, de l'Hôtel de ville et du Centre Technique Municipal sont équipées de panneaux photovoltaïques.</p> <p>La ville de JUVIGNAC déploie parallèlement un programme de construction d'ombrières photovoltaïques sur parkings. Dans ce cadre, 4 ombrières photovoltaïques seront implantées entre 2023 et 2024 sur les parkings des écoles de FONTCAUDE, Maurice BEJART, et Nelson MANDELA et sur le parking du gymnase Jean MOULIN.</p>	<p>Dans le cadre de la loi CLIMAT et RESILIENCE, à compter du premier Juillet 2023, les parcs de stationnement existants supérieurs à 2 500 m²; doivent s'équiper sur au moins 50% de leur surface d'ombrières photovoltaïques.</p> <p>Les nouveaux parcs de stationnements sur plus de 500 m² devront s'équiper d'ombrières</p> <p>Les délais d'application dépendent de la surface :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les surfaces commerciales supérieures à 10 000 m², le délai de mise en conformité = 3 ans. • Pour les surfaces commerciales inférieures à 10 000 m², le délai de mise en conformité est prolongé jusqu'à 5 ans. <p>A ces dispositions, s'ajoute une obligation de mise en conformité sur la perméabilité des sols, les aménagements hydrauliques, et les toitures végétalisées.</p>		
	« Utiliser la géothermie »	L'école Maurice BEJART est équipée d'un système de géothermie.			
	« Maisons à énergie positive, centrale chauffage »	<p>Il existe un dispositif dénoté "Pour un habitat durable et solidaire" qui permet aux propriétaires ou locataires d'obtenir des aides financières pour réaliser des travaux dans leurs logements ayant pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résorber des situations d'habitat dégradé et indigne ; • Développer des produits locatifs adaptés aux besoins des plus modestes ; 	<p>A JUVIGNAC, 32 logements ont été rénovés grâce à ce programme entre 2029 et 2023.</p> <p>La Réglementation Thermique ou RT 2020 vise à imposer la construction de bâtiments à énergie positive en plus des maisons passives.</p>	<p>Elle impose des limites de consommation très précises. Ainsi, la consommation de chauffage d'une maison individuelle ne doit pas dépasser 12 kWh/m² par an. La consommation totale d'énergie primaire (incluant le chauffage, l'eau chaude sanitaire, l'éclairage et les appareils électriques) doit demeurer inférieure à 100 kWh/m² par an.</p>	<p>En réduisant l'usage des énergies fossiles, la RT 2020 devrait réduire l'impact des bâtiments sur l'environnement. Cette nouvelle réglementation vise particulièrement à améliorer la qualité de vie dans les logements tout en réduisant les factures énergétiques des ménages.</p> <p>Intensifier la communication auprès des administrés pour faire connaître les dispositifs d'accompagnement</p>

L'HABITAT 5/8

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier avec les acteurs économiques et commerçants		Les arbitrages de la Municipalité			
		Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu
Ecoconstruction Habitat intelligent	<p>« Habitat partagé et écologique (rester dans l'optique du chauffage collectif écologique) services »</p> <p>« Objectif : nouveaux modes d'habitat plus modernes mais contrôle de la démographie »</p> <p>« Utiliser le solaire / Photovoltaïque + solaire eau chaude pour les bâtiments nouveaux »</p> <p>« Imposer des bâtiments zéro énergie dispensée [(BBC) (passive hausse)] pour les personnes à faibles revenus. »</p>	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité et notamment de la performance énergétique des logements des ménages très modestes ; Maintenir à domicile des personnes, notamment âgées, rencontrant des difficultés d'autonomie. 		<p>Par ailleurs, une production d'énergie renouvelable doit permettre de couvrir les besoins énergétiques du bâtiment ou, mieux, de les dépasser. La dépense énergétique devra donc demeurer équivalente à 0 kWh/m² par an.</p>	
	<p>« Habitats innovants : écoconstruction (récolte eau de pluie, végétalisation des murs et des toits, panneaux photovoltaïques, fontaines, allées arborées réchauffement climatique oblige) »</p>			<p>La Ville de Juvignac est favorable à inciter et sensibiliser la réalisation de ce type d'habitat.</p>	<p>Il n'est pas possible d'imposer des normes qui sont supérieures aux règles en vigueur. En revanche, la Ville recommande aux opérateurs d'aller au-delà de la RT 2020.</p>
	<p>« Imposer systématiquement le coût carbone sur toutes les réalisations (bâtiments ou aménagements urbains et même dépasser les exigences de la R.E 2020 dès maintenant. »</p>	<p>Les deux dernières écoles construites par la ville en 2017 et 2020, Maurice BEJART et Nelson MANDELA, sont labellisées BATIMENT DURABLE OCCITANIE au niveau « Or », le niveau de performance le plus élevé.</p> <p>La ville de Juvignac a diminué fortement sa facture énergétique depuis 2013 malgré la construction de 2 groupes scolaires (GS Mandela et centre de loisirs, GS Béjart), de 2 salles municipales (Rosa Bonheur, Joséphine Baker), d'un CCAS, ... Cela se traduit par une diminution du coût énergétique par habitant de 31,16 € en 2013 à 17,70 € en 2022. C'est le résultat d'une remise à niveau et d'un entretien permanent des bâtiments.</p>	<p>Au niveau énergétique, la ville s'est récemment dotée d'un contrat d'entretien de ses installations de chaud/froid/ventilation avec intéressement permettra de faire face à la récente hausse des tarifs énergétiques et amplifier la maîtrise des consommations.</p> <p>D'ici 2024, la Ville de JUVIGNAC concentrera ses efforts de maîtrise de la consommation en eau sur les groupes scolaires. Des diagnostics engagés avec l'ALEC ont permis de dégager des perspectives d'économie avec l'installation de matériel hydro-économe (changement de robinets, mise en place de mousseurs et de réducteurs de calcaire, etc.).</p> <p>Dans le cadre de la poursuite des efforts engagés, le recrutement d'un chef de projet Maitrise de l'Energie et des Usages sera réalisé. L'objectif est de mobiliser les usagers avec des outils simples et bien expliqués (ex : fiche « conseils pour assurer le confort d'été »), pour qu'il devienne un acteur de la performance et du confort recherché.</p>		
	<p>« Augmentation du nombre de bâtiments HQE »</p>	<p>De la même manière la consommation en eau a diminué de 44% depuis 2016 en passant d'un coût par habitant de 7,6 € en 2016 à 3,8 € en 2022. Ceci résulte de l'élaboration d'un protocole de détection des fuites suivi par les agents du Centre technique municipal en lien avec l'agence locale de l'énergie (ALEC) et de la formation spécifique des agents municipaux au réglage des débits d'eau.</p> <p>La commune a reçu pour la deuxième année consécutive le label « commune Econome en Eau ».</p>			
	<p>« Penser aux inondations, récupérateurs d'eau contre la sécheresse »</p>	<p>La préservation du territoire contre les inondations et le ruissellement est un axe fort du PLUi-CLIMAT avec la limitation de la construction et la préservation des espaces perméables.</p> <p>Par ailleurs, un important chantier de construction d'une digue est en cours le long de la Mosson pour mettre en sécurité le quartier de la Plaine durement touché par les inondations de 2014.</p>			
	<p>« Habitats avec domotique »</p>	<p>La Résidence AMASSA possédera 12 logements adaptés à la perte d'autonomie et équipé en domotique.</p>		<p>La Ville de Juvignac est favorable à inciter et sensibiliser la réalisation de ce type d'habitat.</p>	
Qualité du bâti Cadre de vie	<p>« Obliger les promoteurs à créer espaces verts, espaces de parking, voie de circulation d'accès large. »</p>	<p>Assurer une densité raisonnable, préserver le cycle de l'eau, valoriser le patrimoine arboré, lutter contre les îlots de chaleur, favoriser la désimperméabilisation, protéger les terres agricoles et naturelles et offrir des logements de qualité économe en énergie ; tels sont les axes majeurs de ce PLUi CLIMAT.</p> <p>Les nouvelles règles qui en découlent vont dans le sens de la réduction des risques (inondation, feux de forêt, ...) et de la préservation de la typo morphologie des différents quartiers juvignacois.</p>			

L'HABITAT 6/8

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier avec les acteurs économiques et commerçants		Les arbitrages de la Municipalité					
		Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu		
Qualité du bâti Cadre de vie	« Création d'immeubles avec une forme architecturale non agressive, plus originale »	<p>Concrètement, cela se traduit par le maintien d'une part importante d'espaces verts sur les différentes emprises foncières et la limitation de l'emprise au sol des constructions. Mais également par l'identification et la préservation du patrimoine végétal (Espaces Boisés Classés et Espaces Verts Protégés) et la prise en compte du risque hydraulique et du ruissellement urbain grâce à l'obligation d'aménager des bassins de compensation.</p> <p>La charte pour la qualité urbaine et paysagère mise en place par la ville dès 2020 défend la mise en œuvre de projets adaptés à leur environnement bâti et paysager avec la prise en compte de la topographie, de l'orientation et de l'ensoleillement, du voisinage. Cette charte encourage la création d'îlot de fraîcheur et le confort des logements (terrasses, cellier, aménité des parties communes, ...).</p> <p>Les nouvelles normes de construction participent fortement au « mieux vieillir » des bâtiments.</p>					
	« Avec des terrasses, de la végétalisation »						
	« Des logements qui vieillissent bien »						
	« R+2 maximum avec de l'espace comme des îlots de fraîcheur (style Ryad) »						
Concier sur les projets	« Démocratie participative souhaitée sur la durée des projets en amont et sur un temps long »	<p>La ville utilise des outils pour participer : Les réunions de travail et les temps d'échanges organisés avec les habitants et les usagers avant tout projet structurant. Ex : Réaménagement des espaces publics de la rue Himalia, rénovation de l'école municipale de musique et de théâtre Nadia et Lili Boulanger ou de l'Espace Lionel de BRUNELIS, diagnostics en marchant mis en œuvre avec la CCPAT pour une ville plus accessible, concertation autour du réaménagement de l'avenue de FONTCAUDE, marches exploratoires pour un cadre de vie plus tranquille, ... et des outils pour s'informer : le site internet, le journal municipal, la newsletter, la page Facebook...</p> <p>Conformément à la Charte pour la qualité urbaine et paysagère de Juvignac, dès lors qu'un projet est conforme aux règles et principes édictés par la Ville, une réunion d'information/concertation est organisée en direction des riverains pour les informer du projet à venir, des éventuelles gênes occasionnées par le chantier et faire en sorte, autant que possible, de les protéger. Pour tout projet, un référent est désigné et peut être mobilisé en cas de difficulté.</p>	<p>L'inauguration en septembre 2023 de la Maison des projets, implantée place de la Lavande : un lieu de ressources et d'information, de partage et d'échanges entre les élus et les habitants autour des projets et réflexions portés par la Ville de JUVIGNAC.</p>	<p>La refonte du site internet de la ville pour mieux donner à voir et à comprendre les projets et réflexions que portent la ville, au gré de leur construction ?</p> <p>La volonté de la ville de Juvignac est d'associer encore plus les habitants et les usagers tout au long de la formalisation d'un projet.</p>			
	« Apaiser les relations et que les choix soient faits dans l'intérêt collectif »						
	« Véritable concertation préalable avec documents, supports, sources, études déjà réalisées, indispensables »						
Rénover Valoriser l'existant	« Prévoir des aides à la rénovation des bâtiments existants ».	<p>Ces aides existent : renseignements auprès de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'HABITAT (ANAH) ou d'URBANIS dans le cadre du dispositif « <i>Rénover pour un habitat durable et solidaire</i> ».</p>					
	« Inciter fiscalement les villes à améliorer l'existant : énergie et isolation »						L'incitation fiscale des villes est une politique publique menée à l'échelle de l'Etat sur laquelle la ville de Juvignac ne peut intervenir.
	« Rénover le local des thèmes »					<p>La ville de JUVIGNAC a confié en mai 2023 au même architecte du patrimoine (Ecole de CHAILLOT) que celui mandaté par la Métropole sur le pont romain, une mission de valorisation de l'ensemble patrimonial des Thermes de FONTCAUDE (buvette, gloriettes et baignoires): relevé graphique, diagnostic sanitaire et propositions d'intervention prioritaires.</p> <p>Depuis l'obtention du label « Pays d'art et d'histoire » en 2020, la Métropole développe et structure sa politique patrimoniale qui s'inscrit dans la dynamique de candidature au titre de Capitale européenne de la culture en 2028. Dans ce sens, le Conseil métropolitain a voté la création d'un fonds de soutien à la restauration des patrimoines qui concerne les biens dont la qualité patrimoniale est reconnue, au titre des monuments historiques.</p>	

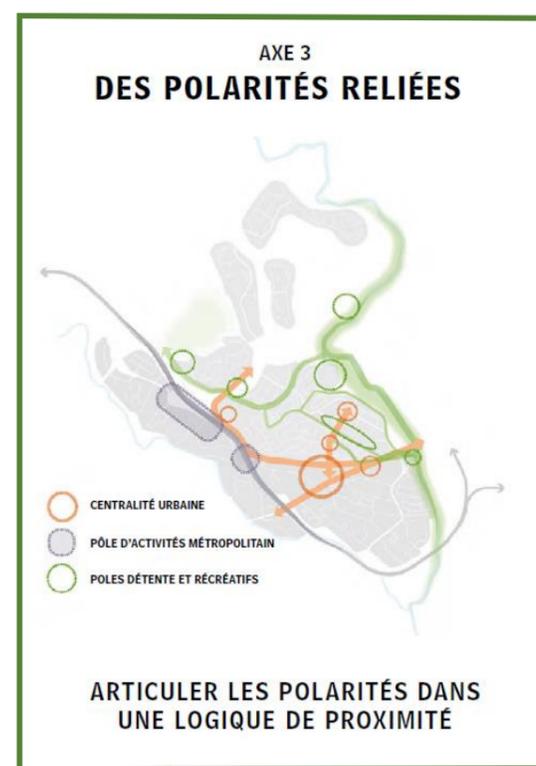
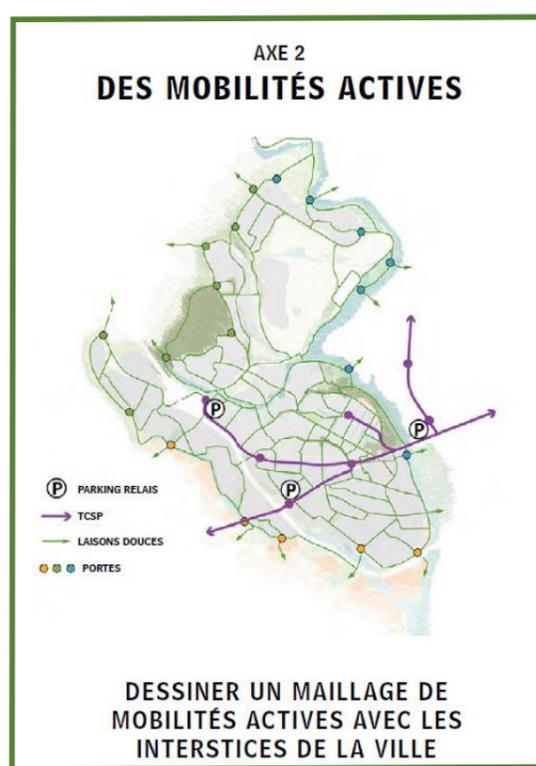
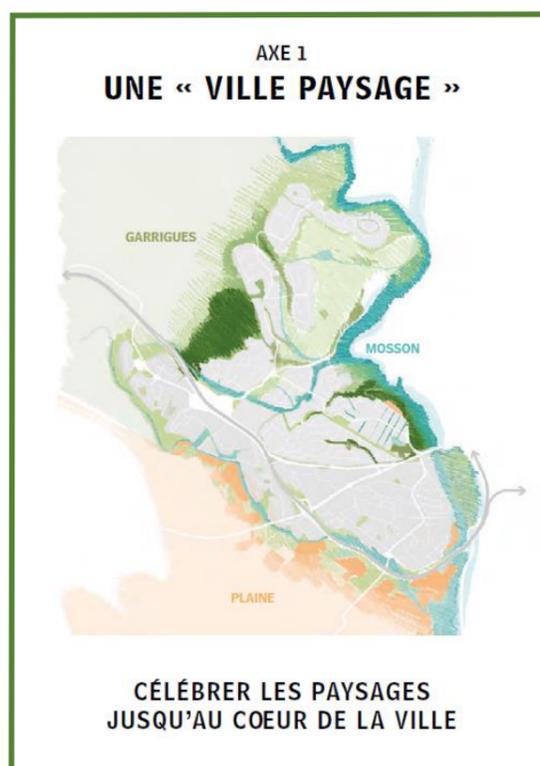
L'HABITAT 7/8

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier avec les acteurs économiques et commerçants		Les arbitrages de la Municipalité			
		Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu
Rénover Valoriser l'existant			<p>Sur le territoire de la Métropole ou appartenant à une des communes de la Métropole, et plus particulièrement les biens architecturaux et les objets mobiliers.</p> <p>L'aide apportée par la Métropole peut s'élever à 50 % du montant HT du projet.</p>		
	« Ne peut-on pas transformer l'ancien établissement thermal à l'abandon en logements ? »		<p>L'ancien « Vichy SPA » a été repris par le groupe Zénitude. Des travaux sont en cours pour le remettre à niveau. Il proposera une nouvelle offre de restauration. Ouverture prévue au mois de juillet 2023.</p>		
	« Rénover plutôt que construire »	<p>JUVIGNAC compte environ 460 logements vacants, ce qui représente 8% de la part totale des logements (sensiblement moins élevé qu'au niveau national 8,4%).</p> <p>Ils sont fréquemment liés à l'inadaptation de l'offre de logements, aux besoins des ménages (taille des logements, confort thermique, manque d'espaces extérieurs de qualité), à leur dégradation parfois importante ne permettant plus leur remobilisation rapide.</p>	<p>Avec le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), il n'y aura plus de transformation de terrains agricoles ou naturelles en terrains constructibles. Il existe donc un enjeu fort en faveur de la rénovation des bâtiment vacants.</p> <p>C'est l'objet de l'ANAH et du dispositif « Rénover pour un habitat durable et solidaire » déjà cité ci-avant, qui assiste les particuliers dans la réhabilitation de leur logement.</p>		
	« Récupérer les logements vacants »	<p>Ce taux de vacance représente donc un enjeu de rénovation du parc de logement et de manière générale un enjeu de réinvestissement urbain. En les mettant en valeur et aux normes cela permettra de réduire les consommations d'énergie des logements tout en répondant aux besoins contemporains de la population. Leur remise sur le marché pourrait également permettre de constituer une offre abordable complémentaire au parc social et aux logements neufs.</p>			
	« Inciter les populations à rénover les murets extérieurs »		<p>Le PLU oblige d'ores et déjà les propriétaires à réaliser les enduits des murs de leur clôture donnant sur la voie publique. Dans les faits JUVIGNAC compte effectivement de nombreux murs de clôtures non enduits ce qui participe à l'inesthétique du cadre de vie. La ville réfléchit à la mise en place d'un dispositif incitatif permettant d'octroyer sous conditions une aide financière à la réalisation de ces travaux.</p>		
Divers	« Déplacer le collège »			<p>La municipalité est convaincue que l'implantation du Collège, à la jonction des quartiers des Constellations et des Garrigues, offre l'opportunité de métamorphoser positivement l'espace public et d'ancrer de nouvelles habitudes de déplacements au bénéfice d'une vie plus apaisée.</p> <p>L'enjeu est donc de réorganiser et faciliter les circulations pour les familles et leur(s) enfant(s) en privilégiant la marche et le vélo et en améliorant la desserte des bus. Les 350 collégiens Juvignacois doivent pouvoir se rendre au collège à pied, en vélo, en trottinette ou via la ligne de bus n°25.</p> <p>Les élèves des communes de Saint-Georges-d'Orques, Laverune et Montpellier bénéficieront du service de transport scolaire, du bus de ville et du tramway, aujourd'hui gratuits pour les moins de 18 ans, mais aussi des vélo-lignes du réseau vélo métropolitain.</p>	

L'HABITAT 8/8

Les contributions recueillies lors des débats et de l'atelier avec les acteurs économiques et commerçants		Les arbitrages de la Municipalité			
		Déjà en place	Va être réalisé	Est mis à l'étude	N'est pas retenu
Divers	Déplacer l'école (qui est en face de la mairie)				JUVIGNAC compte 4 groupes scolaires harmonieusement et stratégiquement répartis sur le territoire communal, à proximité des lieux de résidence des 1350 écoliers. Un groupe scolaire de 16 classes comme les GARRIGUES représenterait un investissement (hors foncier) d'environ 11M€. La ville a dû construire 2 écoles de 16 classes chacune en moins de 7 années, ce qui est remarquable. Déplacer l'école de GARRIGUES ne serait pas raisonnable.
	Améliorer l'aménagement dans la zone du Labournas			La ville pilote une programmation pluriannuelle de travaux de voirie d'environ 1,2M€. La ville étudiera l'opportunité d'inscrire la rénovation de la rue lors des prochaines campagnes de travaux.	
	MED VALLEE : hauteur maximale (9m)		Le projet de PLUi-CLIMAT donne à ce secteur soumis au bruit de l'autoroute une vocation économique (Med Vallée). Il prévoit une hauteur de 11m mais n'impose pas de construire à 11 m (cela constitue un maximum) et autorise en fonction du contexte et des proximités, des hauteurs différentes à savoir 11 m le long de l'autoroute pour jouer un effet d'écran anti bruit et une hauteur moins importante dès que l'on se rapproche des habitations.	Des échanges entre le collectif du Labournas, la Ville et la Métropole se poursuivront lors de toutes les phases de définition du projet.	
	Revoir la hauteur des futurs bâtiments MEDVALLEE rue du PERGASAN (9 mètres au lieu de 11 mètres).				
« Autoriser la construction de la villa de Monsieur Berthelot. Son terrain doit être constructible »					

LES ENJEUX DU PLAN GUIDE



LES ENJEUX DE L'HABITAT

Nous vous avons entendus !

Une partie d'entre vous ne veut « *plus du tout d'habitat* » !

Une partie d'entre vous souhaite *explorer le potentiel de nouvelles formes d'habitat* : écohabitat très qualitatif, mixte et paysagé, à taille humaine et de faible hauteur.

Nous vous assurons que :

- ∞ Le PLUI-Climat, en cours de révision, est plus protecteur que le PLU actuel.
- ∞ L'habitat se limitera à du R+1 ou R+2.
- ∞ Le besoin en nouveaux logements est peu important : 169 sur trois ans.
- ∞ Il n'existe aucune pression à les réaliser.
- ∞ Il n'y aura pas d'opérations d'envergure.

- ∞ Nous avons à cœur d'offrir à nos jeunes, à nos aînés, l'opportunité de rester vivre à JUVIGNAC.

PLAN GUIDE PAYSAGER & URBAIN DE JUVIGNAC

SYNTHÈSE DES RÉFLEXIONS ET DES PROJETS PORTÉS PAR LA COMMUNE DE JUVIGNAC

Actualisation Juin 2023

LÉGENDE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

- Équipements publics
- Bâti tertiaire ou commerces
- Centre commercial
- Patrimoine bâti
- Bâti existant
- Renouvellement urbain
- Parking
- Arrêt de bus
- Arrêt de tramway
- Piste cyclable existante
- Piste cyclable prochainement réalisée
- Liaison piétonne et cyclable
- Limite communale
- Espace public : place et parvis
- Terrain de sport
- Cimetière
- Parcelle à fort enjeu pour le paysage
- Parc ou square
- Ripisylve et cours d'eau
- Pinède ou chênaie
- Garrigues
- Champs et vignes
- Porte : échappée urbaine vers le grand paysage

ÉLÉMENTS DE PROJET OU DE RÉFLEXION

- Lieux d'expérimentation
- Parkings sous ombrière photovoltaïque
- Itinéraire cyclable - pistes de réflexion
- Liaison piétonne et cyclable en réflexion
- Perméabilités piétonne et cyclable - pistes de réflexion
- Parcours de randonnée en réflexion
- Desserte en TC à l'étude
- Périmètre projet du Grand Parc Mosson porté par la Métropole Montpellier Méditerranée (Plan de préfiguration de Passagers des villes)
- Digue de protection de La Mosson
- Porte importante à déverrouiller - pistes de réflexion



LISTE DES PROJETS ET CALENDRIER

LES ACTIONS SUR L'ESPACE PUBLIC

	En cours	En projet	Calendrier
1 Requalifier les Allées de l'Europe			
• 1a : La parcelle de l'ex station TOTAL	X		2024/2025
• 1b : Le giratoire Charles de GAULLE	X		2024/2025
• 1c : Parvis de l'hôtel de ville et de l'école des Garrigues	X		2024/2025
• 1d : Le giratoire Robert SCHUMANN	X		2024/2025
2 Requalifier la route de Saint-Georges d'Orques pour un meilleur partage de l'espace public		X	
3 Aménager les places de la Lavande et Saint-Michel et de la rue des Alouettes	X		2024/2025
4 Créer des espaces ludiques intergénérationnels et inclusifs			
• 4a : Au sein du parc des Alouettes		X	2024/2025
• 4b : Au sein du quartier des Constellations		X	2024/2025
• 4c : A proximité de l'école Maurice BEJART		X	2024/2025
A Étude sur le secteur « Entrée de ville/vieux pont roman »	X		2024
5 Renaturer le quartier des Constellations			
• 5a : Planter les noues paysagères		X	2024/2025
• 5b : Démonéraliser les zones de stationnement		X	2024/2025

LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

	En cours	En projet	Calendrier
6 Construire le collège de JUVIGNAC	X		2025
7 Construire le complexe sportif Ludwig GUTTMANN	X		2024
8 Requalifier le complexe tennistique municipal Suzanne LENGLEN		X	2025
9 Requalifier le cimetière municipal		X	
10 Construire des ombrières photovoltaïques sur parkings	X		2023/2024
11 Ouvrir la Maison des Projets - Place de la Lavande	X		2023

LES LIENS AVEC LA NATURE

	En cours	En projet	Calendrier
12 Aménager un parc ludique et sportif le long de la combe du Renard		X	
13 Sauvegarder et mettre en valeur le vieux pont roman sur la Mosson	X		2024/2025
B Restaurer et mettre en valeur les Thermes de FONTCAUDE	X		2024/2025
14 Construire la digue de protection de la Mosson - Quartier de la Plaine	X		2023
15 Aménager des itinéraires de randonnée avec la FFR		X	2023/2024
16 Accompagner le Projet du « Grand parc de la Mosson »		X	
C Etudier l'ouverture du parc du domaine de CAUNELLES (privé) sur la ville		X	

ÉCONOMIE ET VITALITÉ COMMERCIALE

	En cours	En projet	Calendrier
D Organiser une concertation sur l'évolution du cœur de ville	X		2023
17 Créer une Association Foncière Agricole (AFA) sur Naussargues	X		2023/2024
E Requalifier la zone du RECANTOU	X		
F MED VALLÉE		X	
G Accompagner l'implantation de commerces de proximité quartier de la Bergerie	X		
H Créer un marché de producteurs de pays	X		2023
I Renforcer la dynamique des marchés de plein air (samedi et mercredi)		X	2023/2024

VITALITÉ CULTURELLE

	En cours	En projet	Calendrier
18 Adapter les locaux de l'ATELLINE, Scène Conventionnée d'Intérêt National - SCIN	X		2025
19 Moderniser l'école de musique et de théâtre Nadia et Lilli BOULANGER	X		2023
J Créer un parcours de Street art	X		depuis 2020

LES MOBILITÉS

	En cours	En projet	Calendrier
20 Créer un pôle d'échange multimodal (PEM) - Courpouyran		X	
K Déployer un réseau de navettes		X	2023/2025
L Refondre la desserte de transports publics		X	2023/2024
M Réformer le plan de circulation et le stationnement sur voirie		X	2023/2024
21 Aménager des itinéraires cyclables			
• 21a : Avenue de KALKAR et route de LODÈVE		X	2023/2024
• 21b : Chemin de COURPOUYRAN		X	2023/2024
• 21c : Chemin du PERRET		X	2023/2024
• 21d : Avenue de Fontcaude		X	2025/2026
22 Aménager le parking de proximité du parc Saint-Hubert		X	2024

CONCRETEMENT D'ICI 2026

Les principales réalisations en cœur de ville

LES MOBILITES

Nous réinterrogerons les sens de circulation et les règles de stationnement.

Nous étudierons la mise en place d'un service de navettes

Nous améliorerons avec la Métropole la performance du Tram et de la ligne 25.

VITALITE COMMERCIALE

Nous organiserons des marchés de producteurs sur la Place du Soleil

EQUIPEMENTS PUBLICS

Le Conseil Départemental construira le Collège

6

Nous construirons le complexe sportif Ludwig GUTTMANN et sa terrasse d'activités ludiques.

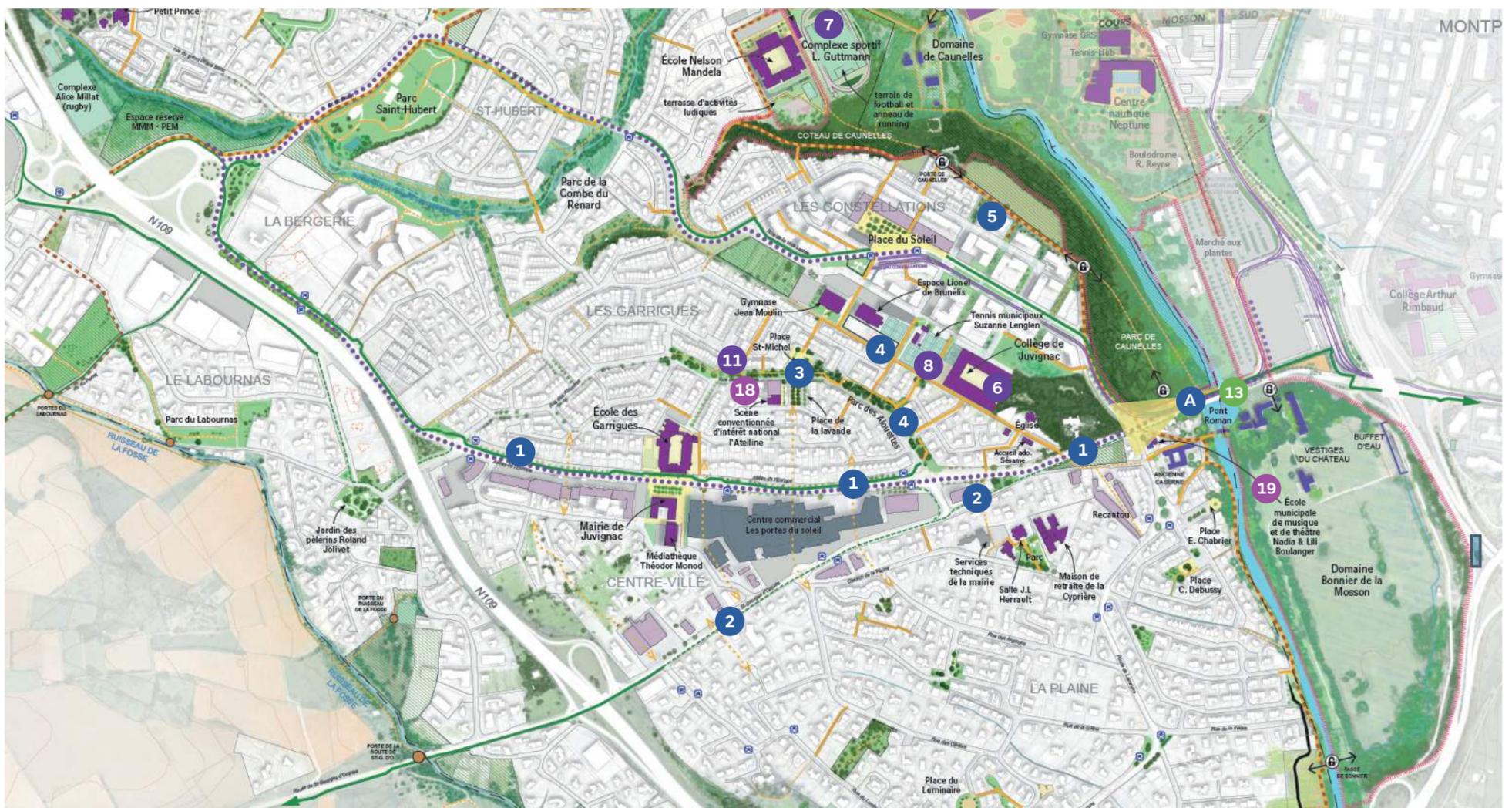
7

Nous moderniserons les tennis municipaux Suzanne LENGLEN.

8

Nous ouvrirons une « Maison des projets », lieu de partage et d'information.

11



L'ESPACE PUBLIC

Nous aménagerons les allées de l'Europe pour un meilleur partage de l'espace public.

1

Nous étudierons les conditions d'aménagement de route de Saint-Georges pour un meilleur partage de l'espace public.

2

Nous aménagerons les places de la Lavande et Saint-Michel.

3

Nous créerons des zones ludiques au sein des Constellations et du Parc des Alouettes.

4

Nous planterons des arbres dans les noues paysagères et déminéraliserons les zones de stationnement du quartier des Constellations.

5

Nous lancerons une étude sur secteur « Entrée de ville / pont de la Mosson »

A

VITALITE CULTURELLE

Nous moderniserons les locaux de l'ATELLINE, Scène Conventionnée d'Intérêt National.

18

Nous moderniserons l'école de Musique et de Théâtre Nadia et Lili BOULANGER

19

Nous poursuivrons la construction du parcours de Street-art

LIENS AVEC LA NATURE

La Métropole sauvegardera le vieux pont roman sur la Mosson.

13